

C.R.I.C. N° 207 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal**

Mardi 8 juin 2021

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Proposition de résolution visant à soutenir les efforts du Gouvernement fédéral dans ses démarches pour la reconnaissance de l'écocide au niveau international, déposée par MM. Clersy, Lepine, Tzanetatos, Mmes Kelleter, Pécriaux et M. Janssen (Doc. 588 (2020-2021) N° 1)</i> .....	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos.....	1
<i>Exposé de M. Clersy, coauteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Clersy.....	1
<i>Exposé de M. Lepine, coauteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lepine.....	3
<i>Exposé de M. Tzanetatos, coauteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos.....	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Matagne, Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, MM. Clersy, Lepine, Tzanetatos.....	4
<i>Vote sur l'ensemble</i> .....	7
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lepine.....	7
<i>Pétition sur la 5G : demande d'audition de M. Paul Héroux, expert indépendant, en séance publique du Parlement de Wallonie</i>	
<i>Désignation d'un corapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux.....	7

## Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Clersy, Maroy, Mme Pécriaux, M. Dupont, Mme Goffinet.....	7
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	10
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	11
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les conséquences de l'implantation d'une centrale turbine gaz-vapeur à proximité du centre sportif « La Marlette » à Seneffé »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	11
<i>Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les priorités en matière d'environnement et de biodiversité dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	12
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'accord sur la mise aux enchères des licences 5G et ses conséquences sur le déploiement de la 5G en Wallonie » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le récent engagement du Gouvernement wallon en faveur de la 5G »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Pécriaux, Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	14
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les suites des rencontres avec l'ASBL REVOLHT et l'étude en cours sur les ondes électromagnétiques dans le cadre de la Boucle du Hainaut »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	16
<i>Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'utilisation de substances dangereuses inutiles dans les emballages »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	17
<i>Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la situation des bulles à vêtements en Région wallonne »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	18

*Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'annulation de l'édition 2021 de Demo Forest »*

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....20

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture wallonne par rapport à l'agriculture mondiale et l'impact sur la biodiversité »*

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....21

*Question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les essences non indigènes dans les forêts wallonnes » ;*

*Question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le suivi du projet « Forêt résiliente » »*

Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Cassart-Mailleux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....23

*Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le courrier de l'ASBL Forêt & Naturalité relatif aux scolytes » ;*

*Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les Assises de la forêt et le programme forestier régional »*

Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....26

*Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la gestion et l'éradication des espèces exotiques envahissantes en Wallonie »*

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....27

*Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'adoption de mesures environnementales compensatoires à charge d'entreprises »*

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....28

*Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la gestion de la présence du lynx »*

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....30

*Organisation des travaux (Suite).....31*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....31*

<i>Interpellations et questions orales retirées</i> .....	31
<i>Liste des intervenants</i> .....	32
<i>Abréviations courantes</i> .....	33

Présidence de M. Janssen, Vice-Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 36 minutes.

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

*Exposé de M. Clersy, coauteur de la proposition de résolution*

**M. le Président.** – La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy** (Ecolo). – Je voudrais remercier l'ensemble des cosignataires de la proposition de résolution pour leurs apports : MM. Lepine et Tzanetatos, Mmes Kelleter, Pécriaux et vous-même, Monsieur Janssen.

Les exemples d'atteinte grave aux environnements, aux écosystèmes se multiplient de par le monde : des explosions de plateformes pétrolières aux effondrements de barrages miniers en passant par l'augmentation des déforestations illégales. C'est dans ce contexte que le concept d'écocide s'est invité, il y a quelques années, dans le débat politique et citoyen. Il reçoit, et on peut naturellement s'en réjouir, une attention croissante de part et d'autre du globe.

C'est assez logique puisque, derrière ces problématiques environnementales, se cachent aussi les conséquences souvent terribles de tels événements sur les conditions de vie des populations autochtones.

Je vais faire un peu d'étymologie si vous voulez bien ; rassurez-vous, je serai assez bref. La notion d'écocide a pour racine les termes : « eco », du grec *οἶκος*, qui signifie « maison » ; « cide », du latin *caedere*, qui signifie « tuer ».

Littéralement sont visées ici toutes les actions qui aboutissent à la destruction massive de l'environnement et de la nature au sens large. À l'apparition de cette notion d'écocide, elle n'est pas neuve. Elle remonte en réalité à la guerre du Vietnam et plus particulièrement à l'utilisation massive d'herbicide par les Américains durant ce conflit. Durant cette guerre, les bombardiers américains ont déversé sur le Vietnam des dizaines de millions de litres du célèbre agent orange. Le nom était tiré de la couleur orange des barriques contenant ce liquide mortel. Cet herbicide extrêmement puissant contenant notamment de la dioxine aura pour conséquence de détruire des millions d'hectares de forêt et d'affecter l'ensemble de l'écosystème exposé, sans compter ses effets sanitaires directs, naturellement.

Tout cela peut sembler très éloigné de nous, mais en janvier 2021, devant le tribunal d'Évry, un procès en

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR LES EFFORTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS SES DÉMARCHES POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉCOCIDE AU NIVEAU INTERNATIONAL, DÉPOSÉE PAR MM. CLERSY, LEPINE, TZANETATOS, MMES KELLETER, PÉCRIAUX ET M. JANSSEN (DOC. 588 (2020-2021) N° 1)

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à soutenir les efforts du Gouvernement fédéral dans ses démarches pour la reconnaissance de l'écocide au niveau international, déposée par MM. Clersy, Lepine, Tzanetatos, Mmes Kelleter, Pécriaux et M. Janssen (Doc. 588 (2020-2021) N° 1).

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). – Je propose M. Maroy comme rapporteur.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, M. Maroy est désigné en qualité de rapporteur.

lien avec ce dossier a débuté. Il implique 14 entreprises parmi lesquelles les principaux chimistes mondiaux à l'origine de sa fabrication ; une preuve supplémentaire que la prise de conscience est grandissante par rapport à de tels actes, cela me semble extrêmement heureux.

Très vite, à l'époque, l'ampleur et la gravité de la situation écologique vont pousser une série d'acteurs politiques et scientifiques à faire entendre leur voix. C'est notamment le cas d'Arthur Galston et de Richard Falk, qui emploieront le terme « écocide » pour dénoncer la destruction d'environnements naturels entiers ainsi que les conséquences désastreuses pour la santé et les conditions de vie des populations vietnamiennes touchées par l'agent orange.

Depuis les années 80, une réflexion a été lancée au niveau international pour inclure l'écocide dans le Statut de Rome, qui est le texte fondateur de la juridiction de la Cour pénale internationale. Il faut bien noter que ce texte punit d'ores et déjà « les dommages étendus durables et graves à l'environnement naturel », considérés comme crimes de guerre s'ils sont manifestement excessifs par rapport à l'avantage militaire global. Malheureusement, rien dans ce texte n'est en revanche prévu pour les atteintes environnementales en temps de paix.

Pour une série de spécialistes, mais aussi d'associations environnementalistes, l'étape suivante serait assez naturellement de reconnaître l'écocide comme un crime international autonome pouvant être poursuivi devant la Cour pénale internationale et de le placer ainsi au même niveau que le génocide ou les crimes contre l'humanité.

Il reste trois obstacles à lever :

- le droit pénal international, aujourd'hui, en l'état, ne permet pas de poursuivre des personnes physiques ou morales pour les crimes les plus graves commis contre l'environnement en temps de paix ;
- depuis l'adoption du Statut de Rome, aucun individu n'a été poursuivi sur la base de cette disposition ; raisonnablement, on tend à penser qu'il faut adapter le cadre normatif existant aux fins de préserver un écosystème terrestre habitable ;
- comme je l'évoquais, seul l'article 8, §2, du Statut de Rome de la Cour pénale internationale inclut aujourd'hui dans la notion de crime de guerre la possibilité d'une responsabilité des auteurs de dommages environnementaux. Il faut étendre le champ d'action.

C'est dans ce cadre que, en 2019, le Vanuatu et les îles Maldives ont déposé une demande pour réviser le statut afin d'y intégrer le crime d'écocide en droit pénal international, décrivant les changements climatiques comme la menace la plus grave pour leur nation

insulaire, notamment en raison sans doute du risque de leur disparition à cause de la montée des eaux.

La proposition de résolution que nous déposons aujourd'hui vise d'abord à ce que la Wallonie appuie l'initiative du Gouvernement fédéral qui, lors de la dernière session de l'assemblée des États parties au statut de Rome, a estimé utile d'examiner prochainement la possibilité d'introduire les crimes dits d'écocide dans le système du statut de Rome. Le Gouvernement fédéral s'est ainsi positionné conformément à ce que prévoyait la Déclaration de politique fédérale qui dispose que, je cite : « Le Gouvernement fédéral étudiera et prendra des initiatives diplomatiques visant à limiter le crime d'écocide, c'est-à-dire la destruction délibérée des systèmes écologiques ».

Il y aura un rendez-vous important en 2021, puisque aura lieu à Pékin la quinzième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, la COP15, qui constituera une échéance importante, puisque devrait y être adopté le nouveau cadre global post-2020 pour la diversité biologique. C'est important que la Belgique puisse contribuer de manière significative au débat et à l'inscription en tant que telle de l'écocide au niveau de la Cour pénale internationale.

Ensuite, si vous le permettez, j'aimerais évoquer un autre aspect de cette proposition qui touche très directement les compétences de la Wallonie. En effet, les Régions jouent un rôle et exercent des compétences centrales sur le volet pénal qui touche à la protection de l'environnement et plus particulièrement au niveau du volet relatif aux infractions environnementales.

On a déjà eu l'occasion d'en débattre au sein de cette commission. Le Gouvernement fédéral a prévu, en ce qui concerne le Code pénal, de réfléchir à la question de l'inclusion de l'écocide et du féminicide à l'intérieur de ce code. Il est indispensable qu'une concertation ait lieu entre la Wallonie et l'État fédéral sur cette question transversale.

La coordination des politiques pénales liées à l'environnement est prioritaire dans ce dossier. C'est pourquoi nous souhaitons formellement que le Gouvernement wallon prenne contact avec le Gouvernement fédéral afin d'organiser une concertation relative aux éléments à prévoir dans le Code pénal en matière d'infraction environnementale et d'assurer une approche coordonnée dans le cadre des compétences fédérales et régionales.

Vous l'aurez compris, la reconnaissance du crime d'écocide en matière d'infractions environnementales représenterait une avancée majeure pour dissuader les actes prédateurs, mais aussi de réparer les dommages les plus graves causés à la planète et aux victimes de ces actes.

La reconnaissance du crime d'écocide peut également servir d'appui à la lutte contre le réchauffement climatique en ce qu'il permettrait de dénoncer les pratiques les plus néfastes et de collecter des preuves objectives pour condamner les coupables. Les faits dissuasifs pourraient s'avérer redoutables. Les dirigeants politiques ou éventuellement les responsables d'entreprises voulant éviter d'être associés à une telle responsabilité pénale.

Il est pour nous – vous l'aurez compris – central que la Wallonie se positionne de manière proactive dans ce débat au niveau international en appuyant les démarches du Gouvernement fédéral, mais aussi au niveau de notre pays, au niveau du droit pénal en matière d'infractions environnementales, comme je l'ai évoqué toute à l'heure.

*Exposé de M. Lepine, coauteur de la proposition de résolution*

**M. le Président.** – La parole est à M. Lepine.

**M. Lepine (PS).** – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, je voudrais vous présenter mes excuses pour mon retard dû à un camion en feu sur l'autoroute à Houdeng ; je n'y suis pour rien.

**M. le Président.** – C'est cela l'odeur ?

**M. Lepine (PS).** – Oui, c'est cela l'odeur.

*(Rires)*

La notion de crime d'écocide consiste à intégrer dans le droit pénal, national ou international, les dommages graves – comme l'a dit M. Clersy – causés à l'environnement : marée noire, déforestation massive, pollution chimique, et cetera. Le constat est difficile, mais l'environnement est une matière qui préoccupe trop peu, mais les temps doivent changer.

Actuellement, le droit pénal environnemental n'est, selon nous, pas suffisamment dissuasif et les principaux acteurs répressifs – la police, la justice – manquent de moyens pour poursuivre les infractions, délits et crimes. On peut appeler cela des crimes environnementaux.

Avec l'introduction de cette notion dans le droit pénal, tout acte ou omission qui causeraient une catastrophe seraient sanctionnés. La Belgique est un précurseur en cette matière. En effet, en décembre 2020, elle a été le premier pays européen à demander que la compétence de la Cour pénale internationale de La Haye soit étendue aux crimes d'écocide. À l'occasion de la 142e assemblée de l'Union parlementaire fin mai, la délégation belge a apporté un amendement pour faire reconnaître le crime d'écocide à la résolution concernant les stratégies à mettre en place au sein des

parlements pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces des catastrophes climatiques.

Mon groupe politique ne peut qu'applaudir et soutenir cette avancée nécessaire vers une reconnaissance du crime d'écocide dans les droits nationaux aux quatre coins du monde. De plus, la volonté du Gouvernement belge est d'ores et déjà d'étudier l'introduction du crime d'écocide dans le droit pénal belge. Le ministre de la Justice lui-même a promis de prendre conseil auprès d'experts pour ce faire.

Enfin, comme nous le soulignons dans notre résolution, les Régions jouent un rôle central et exercent des compétences centrales sur le volet pénal qui touche à la protection de l'environnement et plus particulièrement au volet relatif aux infractions environnementales.

Nous sollicitons dès lors la mise en place d'une concertation entre la Wallonie et le Fédéral sur cette question transversale.

Je vous remercie de votre attention.

*Exposé de M. Tzanetatos, coauteur de la proposition de résolution*

**M. le Président.** – La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** – Monsieur le Président, il est important pour mon groupe de souligner l'importance que revêt la préservation de notre environnement ; on le fait à travers cette résolution. Surtout, la préservation de l'environnement lorsque des conséquences graves découlent d'actes ou d'omissions tels que les exemples cités par mes deux collègues ; je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit.

Le texte et le sujet aussi importants soient-ils, relèvent essentiellement du symbole important – les matières relevant beaucoup plus du Fédéral, voire de l'international – puisque le texte nous propose de participer à une réflexion déjà mise en place au niveau fédéral, mais également de toucher éventuellement au Statut de Rome.

L'important pour nous – c'est essentiel de le souligner –, c'était de trouver un équilibre entre les droits des peuples à disposer et à exploiter leurs ressources, et le droit à un environnement sain. On sait que les droits humains sont complémentaires et intimement liés les uns aux autres. Il y a vraiment lieu de sensibiliser. Une réflexion est en cours au niveau fédéral ; nous allons nous y joindre. Une réflexion est proposée au niveau international, il est important de s'y atteler également pour sensibiliser davantage. Il est vrai que l'environnement a, à beaucoup d'égards, souffert de par le laxisme de certains, l'inconscience d'autres. Il est



important que l'on puisse légiférer ; la réflexion mérite d'avoir lieu.

Le second aspect, comme l'a dit M. Clersy, vise à ce que le Gouvernement, qui a prévu de réfléchir à l'opportunité d'introduire le crime d'écocide en droit pénal belge, vise à ce que la Wallonie y participe. La Flandre a déjà marqué son intention de participer à la réflexion. Il était évident que la Wallonie n'allait pas rester au balcon. Nous sommes assez confiants de nous y joindre. À travers la première demande formulée, les choses pourraient éventuellement encore évoluer. La discussion est importante. Elle vise surtout à amener des instances bien plus hautes que l'échelon régional à agir, à réfléchir.

Sous réserve de quelques petites modifications qui pourraient intervenir, il est important que la Wallonie puisse, d'ores et déjà, à travers ce texte, indiquer qu'elle souhaite également, elle aussi, réfléchir au sujet d'importance primordiale.

#### *Discussion générale*

**M. le Président.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Matagne.

**M. Matagne** (cdH). – Nous rejoignons les auteurs de la proposition de résolution sur l'importance de renforcer la protection de l'environnement au niveau juridique le plus élevé.

Nous le savons, les crimes les plus graves envers la nature sont commis le plus souvent dans des régions du monde ne disposant pas d'une justice et d'un appareil d'État efficient. Il est nécessaire de doter la justice internationale des compétences nécessaires pour lutter contre les crimes d'écocide.

À travers cette résolution, la majorité s'inscrit dans la résolution 2020/2134 du Parlement européen du 19 mai 2021 qui encourage l'Union et ses États membres à faire reconnaître l'écocide comme crime international en vertu du Statut de Rome, et que le cdH a soutenu.

En matière de protection de la nature, la Wallonie a mis en œuvre, depuis de nombreuses années, une législation ambitieuse afin de protéger notre environnement. La mise en œuvre de cette législation sera l'objet de ma première question à l'attention de Mme la Ministre.

Fin de l'année 2020, Madame la Ministre, le Parlement de Wallonie a voté le report du décret relatif à la délinquance environnementale. Durant les débats, Mme la Ministre avait indiqué qu'il y avait un total de 67 articles à corriger. Plusieurs demandes ont été faites auprès de la ministre pour obtenir cette liste d'articles. J'aimerais savoir, en l'absence de ces informations, si

Mme la Ministre peut faire le point quant à la révision du décret qu'elle envisage.

Où en est Mme la Ministre dans le processus de correction du décret suite à la présentation au Gouvernement wallon le 11 mars 2021 ? Vous aviez évoqué une présentation au Parlement, je voudrais savoir si elle est déjà programmée.

Par ailleurs, mes observations quant à la proposition de résolution que nous soutiendrons, la première demande porte sur la mise en œuvre d'un dialogue entre les Gouvernements wallon et fédéral sur la question de l'introduction de l'écocide dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

J'aimerais savoir, Madame la Ministre, si ce point a été évoqué lors des Comités de concertation depuis l'installation du Gouvernement fédéral à l'automne dernier. Avez-vous pu en discuter avec les autorités fédérales ?

Ma seconde remarque porte sur la mise en œuvre d'une concertation relative aux éléments à prévoir dans le Code pénal en matière d'infractions environnementales et d'assurer une approche coordonnée dans le cadre des compétences fédérales et régionales.

Je comprends parfaitement la volonté de coordonner cette politique pénale, mais il manque, à mon sens, un autre volet, celui de la prévention et de la sensibilisation de nos citoyens. Or, ici, il n'y a que l'aspect pénal qui est considéré. Il nous semble que l'on peut uniquement agir sur les sanctions. Il faut également agir sur la prévention. Comme vous le savez, je pense que l'on est tous d'accord ici autour de la table, pour dire que l'éducation de nos jeunes est fondamentale pour la suite de leur existence. On pense vraiment que la prévention et l'éducation doivent être considérées dans cette résolution.

Dès lors, nous vous soumettrons à la commission un amendement afin d'ajouter une demande supplémentaire à votre résolution. J'espère que la majorité y portera toute l'attention nécessaire. Je me permets de rapidement faire la lecture ; ensuite, je confierai le texte au secrétariat afin que vous puissiez en prendre connaissance. Il est ajouté au troisièmement formulé comme suit : « De prendre contact avec le Gouvernement fédéral afin d'organiser une concertation relative à la sensibilisation des citoyens et des entreprises sur la préservation de la nature et les infractions environnementales, tant au niveau belge qu'international, ainsi qu'assurer une approche coordonnée en la matière dans le cadre des compétences fédérales et régionales ».

Nous justifions, en parallèle au renforcement de la politique de répression des infractions environnementales, que l'on vienne renforcer la sensibilisation des citoyens et des entreprises, tant au

niveau belge qu'au niveau international. Nos entreprises et nos citoyens doivent être sensibilisés à la problématique des infractions environnementales, commises tant sur les territoires belges que dans d'autres pays.

Je vous remercie, chers collègues, pour votre attention. Je remercie d'ores et déjà Mme la Ministre pour les précisions qu'elle pourra m'apporter.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont** (PTB). – Veuillez m'excuser pour mon retard ; malheureusement, la route fut très compliquée. J'ai mis plus de deux heures pour venir ce matin.

Avec le PTB, nous voulions revenir sur plusieurs obstacles soulignés par la société civile concernant l'efficacité du terme écocide pour lutter contre les grands pollueurs.

Comme le rappelle le CNCD, l'écocide pourrait être utilisé uniquement à la Cour pénale internationale. La Cour ne peut être saisie qu'en dernier recours. Par ailleurs, la CPI n'a pas le pouvoir de faire exécuter directement cette décision et doit pour cela compter sur la bonne volonté des autorités nationales. Or, quand on voit que certaines autorités nationales, comme la Belgique, sont elles-mêmes poursuivies pour manque d'action climatique, il y a de quoi avoir des doutes sur la bonne volonté de certaines autorités.

Cela dit, le CNCD rappelle aussi que les entreprises, qui sont parfois dans les faits bien plus puissantes que l'État concerné, rendent généralement les poursuites difficiles. La reconnaissance d'un crime international d'écocide par la CPI pourrait être un outil supplémentaire important pour les contraindre à assumer leurs responsabilités et réparer les dommages causés par leurs pratiques néfastes.

Il ne faut toutefois pas tomber dans le piège du symbolisme. Il est important que cet écocide soit un outil efficace au niveau législatif.

Avec le PTB, nous soutenons ce principe d'introduire la notion d'écocide, mais nous restons toujours inquiets.

Il s'agit d'une bonne chose que des entreprises, comme Shell, soient condamnées au niveau judiciaire et doivent réduire leurs émissions polluantes. Nous voyons d'un très bon œil que les industries pétrolières américaines, comme Chevron Texaco – qui a dévasté, pendant 30 ans, des territoires indigènes en Équateur ; plus de 30 000 personnes ont été empoisonnées et vivent maintenant dans des zones à haut taux de cancer – soient condamnées au niveau judiciaire.

La responsabilité climatique n'est pas que judiciaire pour le PTB, elle est avant tout politique. Quand le politique se décharge de sa responsabilité en faisant

appel à la responsabilité judiciaire pour juger des entreprises, c'est un choix politique.

C'est un choix politique de plaider pour que la notion d'écocide existe, mais que la notion de norme contraignante pour les émissions polluantes n'existe pas.

De plus, c'est très souvent après les faits qu'une action en justice peut être intentée. Il faut réunir des preuves, cela prend un temps fou.

Si le politique avait fait le choix politique de mettre en place des normes ainsi que des mesures de contrôle contre cet industriel américain par exemple, qui a pollué des territoires en Amazonie, jamais l'industrie n'aurait pu continuer à empoisonner l'environnement et la population locale.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas être contre cette notion d'écocide. Nous voterons pour cette proposition de résolution, mais il ne faudra pas non plus se détourner du véritable enjeu climatique.

Ces procédures peuvent prendre des années alors que nous n'avons plus le temps. L'urgence climatique est là. Nous posons également des actes politiques contre les grands pollueurs.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour cette proposition de résolution qui a le mérite de mettre en lumière ce qui constitue jusqu'à aujourd'hui un vide juridique béant pour tout ce qui concerne les graves crimes environnementaux.

L'écocide, et vous l'avez évoqué dans vos différentes interventions, c'est bien le fait de détruire massivement la faune ou la flore, de contaminer l'atmosphère ou les eaux et, plus largement, de commettre tout acte susceptible de causer une catastrophe écologique.

Depuis quelques années, des atteintes à l'environnement à dimension transnationale n'ont fait qu'augmenter. En 1986, l'explosion du réacteur nucléaire de Tchernobyl entraînant d'importants rejets radioactifs dans l'atmosphère, dans un panache couvrant une bonne partie de l'Europe.

Certains experts évoquent plusieurs centaines de milliers de morts humaines causées directement ou indirectement par cette catastrophe sans compter les dégâts sur la faune et la flore.

Aujourd'hui encore, plus de 30 ans après cette catastrophe, la zone reste contaminée.

En 1999, le naufrage de l'Erika, un pétrolier battant pavillon maltais, qui a déversé plus de 30 000 tonnes de fuel lourd sur les plages bretonnes.

En 2010, l'explosion de la plateforme pétrolière Deepwater Horizon dans le golfe du Mexique causant une marée noire de près de 800 000 litres de pétrole.

Enfin, en 2011, la catastrophe nucléaire de Fukushima avec l'explosion des réacteurs suite aux dommages causés par un tsunami.

Lors de ces catastrophes, qui ne sont malheureusement pas les seules, c'est notre planète et toutes les formes de vie qu'elle contient qui sont mises en danger.

Aujourd'hui, il n'est plus acceptable que des activités commerciales causent de graves dommages environnementaux en toute impunité.

Le crime d'écocide est aujourd'hui toujours absent en droit pénal international et n'existe pas encore dans le droit belge. Pourtant, dans le cas où règne aujourd'hui l'impunité absolue, des individus responsables de graves atteintes à la sûreté de la planète, l'introduction du crime d'écocide dans le Code pénal belge représenterait une avancée majeure et contribuerait à dissuader les actes prédateurs, mais aussi à réparer les dommages les plus graves causés à la planète et à l'ensemble des victimes.

En tant que ministre de l'Environnement, je suis favorable à cette résolution qui nous permettra d'améliorer la préservation de notre planète, sa faune et sa flore.

J'en viens maintenant aux questions qui m'ont été directement adressées, en particulier par M. Matagne.

En ce qui concerne le décret Délinquance, nous avons adopté en première lecture le document au sein du Gouvernement et nous sommes en train d'analyser les différents avis rendus. Nous espérons passer en deuxième lecture, avant la trêve estivale, au sein du Gouvernement wallon.

Concernant les contacts avec le Fédéral, ils seront pris, dans la suite directe de cette résolution qui enjoint le Gouvernement en ce sens.

**M. le Président.** – La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy** (Ecolo). – Je remercie la majorité des collègues pour leurs messages positifs. Je souligne, Madame la Ministre, et je m'en réjouis, votre volontarisme sur la question.

Encore une fois, si l'enjeu peut sembler a priori éloigné de nos préoccupations quotidiennes, je pense néanmoins qu'il y a lieu d'avancer pour plusieurs raisons ; vous l'avez souligné.

Plusieurs épisodes dramatiques de notre histoire nous l'ont enseigné, la pollution n'a malheureusement pas de frontières.

Aujourd'hui, une forme de consensus commence à émerger aux niveaux européen et international sur cette question.

Il y a aussi la volonté affirmée de la Belgique de participer à cette réflexion mise en place au niveau international, mais aussi au niveau national pour la Wallonie puisque le Gouvernement fédéral souhaite inscrire dans le Code pénal la notion d'écocide au même titre que la notion de féminicide.

Je conclus ; je suis assez surpris de la position du PTB, car je pense que des crimes environnementaux méritent la mise en place – c'est une évidence – de normes contraignantes – concédons que les choses avancent positivement au niveau international même si c'est encore nettement insuffisant par rapport à l'ampleur des dégâts causés à l'environnement –, mais il faut aussi sanctionner celles et ceux qui ne respectent pas ces normes.

Je crois qu'il ne s'agit pas d'un combat ou de l'autre, mais bien des deux combats ensemble ; je regrette votre manque d'ambition à ce niveau.

**M. Lepine** (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour son soutien à cette proposition de résolution et sa volonté de soutenir également le Gouvernement fédéral afin d'examiner l'inclusion de l'écocide dans le droit pénal belge ; c'est bien là l'essentiel.

**M. le Président.** – La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). – Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – La parole est à M. Matagne.

**M. Matagne** (cdH). – Je souhaite remercier la ministre pour ses précisions et remercier l'ensemble des auteurs de la proposition pour l'attention qu'ils porteront à notre amendement.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont** (PTB). – Merci pour les réponses. Monsieur Clersy, c'est bien ce que l'on soulignait, nous souhaitons les deux points et c'est ce que dit mon texte. Je ne vais pas faire plus de polémique là-dessus.

**M. le Président.** – Un amendement (Doc. 588 (2020-2021) N° 2) a été déposé.

La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). – Monsieur le Président, je propose à M. Matagne, dépositaire de l'amendement, que l'on reporte l'analyse de son amendement à la séance plénière.

Nous ne tranchons pas aujourd'hui pour ou contre, de sorte que l'on puisse l'analyser à tête reposée.

Je ne demande pas une grande révolution, mais cela évitera de prendre des décisions hâtives. Je préfère dire un « oui, peut-être » qu'un « non » définitif.

**M. le Président.** – Parfait. M. Matagne est d'accord.

L'amendement (Doc. 588 (2020-2021) N° 2) déposé par M. Matagne est retiré par son auteur.

Cet amendement sera redéposé en séance plénière.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

#### *Vote sur l'ensemble*

**M. le Président.** – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à soutenir les efforts du Gouvernement fédéral dans ses démarches pour la reconnaissance de l'écocide au niveau international (Doc. 588 (2020-2021) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal recommande l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

*(M. Lepine, Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – Je remercie M. Janssen de m'avoir suppléé.

### **PÉTITION SUR LA 5G : DEMANDE D'AUDITION DE M. PAUL HÉROUX, EXPERT INDÉPENDANT, EN SÉANCE PUBLIQUE DU PARLEMENT DE WALLONIE**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition sur la 5G : demande d'audition de M. Paul Héroux, expert indépendant, en séance publique du Parlement de Wallonie.

#### *Désignation d'un corapporteur*

**M. le Président.** – M. Tzanetatos a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Je vois qu'il n'est pas là.

La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – M. Tzanetatos a dû rejoindre la commission de Mme la Ministre Morreale.

Nous devons désigner un corapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – Je propose M. Janssen comme corapporteur.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, M. Janssen est désigné en qualité de rapporteur.

#### *Échange de vues*

**M. le Président.** – Pour mémoire, le 25 mai 2021, la commission a procédé à l'audition de M. Leboutte, primo-signataire de la pétition. Il nous revient maintenant de poursuivre l'examen de la pétition et d'adopter surtout les conclusions.

La parole est à M. Clerisy.

**M. Clerisy (Ecolo).** – Dans cette commission, à travers de nombreux débats, on a eu l'occasion de faire le point sur ce dossier 5G. À plusieurs reprises, on a entendu la volonté de Mme la Ministre de s'inscrire pleinement dans la Déclaration de politique régionale qui prévoit que l'implémentation de la 5G doit s'opérer après évaluation sur le plan environnemental, de la santé publique, l'efficacité économique, la sécurité des données, du respect de la vie privée. On a eu l'occasion d'entendre une série d'experts afin de faire le point sur l'ensemble des enjeux liés au déploiement de la 5G.

Personnellement, j'avais été assez rassuré sur le fait qu'il était prévu que des évaluations régulières, un monitoring puissent être mis en place au niveau des questions de santé publique que M. Leboutte a abordées lors de son audition devant notre commission. C'est un point essentiel ; la santé de nos concitoyens est un point central. On est d'autant plus rassuré sur ce point qu'une étude spécifique sera lancée par le Gouvernement sur le volet de l'électrohypersensibilité.

Le principe de précaution doit prévaloir. M. Leboutte mettait en avant les dangers potentiels liés aux ondes millimétriques et à la 26 gigahertz. C'est vrai que l'on a encore un manque de recul par rapport à cette technologie. Peu d'études ont été menées. L'idée que le Gouvernement puisse soutenir des initiatives de

recherche qui approfondiront la connaissance sur une matière méconnue me semble rassurante et semble répondre, en tout cas pour partie, aux propos de M. Leboutte et aux points qu'il soulevait lors de son audition.

**M. le Président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy (MR).** – Je remercie une nouvelle fois M. Leboutte venu s'exprimer il y a deux semaines. Même si, personnellement, j'étais loin d'être d'accord avec tout ce qu'il a avancé. Je pense que la richesse vient du débat, de la confrontation des points de vue. On peut ne pas être d'accord, tout en étant ravi d'entendre d'autres points de vue. Cela fait toujours avancer la réflexion.

Pour mon groupe, la 5G est une nécessité pour le développement de la Wallonie, mais son implantation ne doit pas se faire n'importe comment. Cela nécessite des balises très claires et un *monitoring* permanent. Le travail ne s'arrêtera pas le jour où la 5G commencera à être implémentée. Ce travail devra être permanent de manière à suivre scientifiquement, avec un pluralisme d'opinions d'universités, de chercheurs, les effets au niveau environnemental et de la santé.

Pour nous, à ce stade, il n'y a pas lieu de poursuivre des auditions ; je ne pense pas qu'il en avait été question.

Je remercie les signataires de cette pétition, qu'ils ne croient pas que l'on a bouché nos oreilles ; que du contraire, cela fait avancer la réflexion notamment sur la nécessité de construire des balises fortes dans ce dossier.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – Je remercie M. Leboutte d'être venu nous présenter ses arguments ; j'ai presque envie de dire avec humour. Mais M. Desquesnes n'est pas là, je suppose que la retransmission est OK. Comme M. Maroy l'a fait, je remercie M. Leboutte pour être venu au Parlement.

Je ne vous étonnerai pas en vous disant que mon groupe s'inscrit dans une démarche de précaution, comme celle initiée par la DPR qui prévoit que l'implémentation de la 5G se fasse après une évaluation sur le plan environnemental, de la santé publique, l'efficacité économique, la sécurité des données et le respect de la vie privée.

Le groupe d'experts mandaté par le Gouvernement wallon afin de faire le point sur les enjeux liés au déploiement de la 5G nous a apporté des éléments à charge et à décharge, avec la possibilité de nous informer et d'alimenter nos réflexions. Dans ce cadre, un rapport argumenté des experts nous a été fourni. Mme la Ministre nous a apporté les réponses et son expertise argumentée et valorisée lors de nombreux débats et échanges.

De plus, comme l'a rappelé M. Clersy, une série d'études spécifiques est en cours sur le volet de l'hypersensibilité. Nous attendons la suite et les résultats à venir. C'est la position du groupe socialiste.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont (PTB).** – Le premier élément est de rappeler que c'est une demande citoyenne. Cette pétition a été introduite sur le site internet du Parlement de Wallonie et signée par plus de 3 500 personnes. C'est une première, si je ne dis pas d'erreur. C'est une bonne chose que cela existe. Rappelons cet élément démocratique de participation des citoyens. Ce n'est pas juste écouter les gens, c'est aussi la réponse que l'on donne derrière qui a de l'importance. Trois mille cinq cents personnes ont soutenu cette demande d'auditionner M. Paul Héroux pour challenger les conclusions des experts mandatés par le Parlement. On ne peut pas balayer d'un revers de la main cette demande.

M. Héroux, scientifique assez reconnu dans son domaine à l'international pour ses expertises au niveau toxicologique et de l'électromagnétisme, n'est pas un inconnu ; il a plusieurs publications. C'est vrai que l'audition, c'est l'audition du collectif « Stop 5G » ouvertement contre la 5G. Les éléments amenés, que ce soit sur l'ICNIRP, dont font partie les deux expertes, sont un peu interpellants. Je ne pense pas que l'on puisse balayer cela d'un revers de la main, cela demande un peu d'analyse et d'approfondissement du sujet.

Pour finir, le déploiement de la 5G – on le vit depuis le début de cette législature – crispe les gens. Respecter la demande de 3 500 citoyens et challenger le rapport des experts est un processus démocratique dans le but d'avancer sur ce déploiement avec les citoyens. C'est vraiment la chose qui doit primer dans ce dossier sur la 5G. C'est notre relation dans la façon dont on fait les choses avec les citoyens. Refuser cette audition ne serait pas un bon signal démocratique.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet (cdH).** – Monsieur le Président, il faut saluer l'investissement incroyable et important réalisé par tous ces citoyens par rapport à l'analyse qu'ils ont fournie et, plus particulièrement, le travail mené également par M. Leboutte concernant le déploiement de la 5G.

Depuis le début, au niveau du cdH, on insiste sur différents points, dont deux points vraiment importants, qui sont le principe non seulement de précaution, mais également le devoir de transparence.

Par rapport à ce principe de précaution, on ne peut pas dire, concernant l'ensemble des conclusions des experts qui nous ont été données jusqu'à présent, qu'il y a une affirmation sur l'absence de risque en matière de

santé. Il n'y a pas de conclusion claire ; on voit plutôt une diversité de points de vue.

Dès lors, je pense qu'il est important d'entendre tous les points de vue sur un tel dossier que ce soit pour l'ensemble de nos citoyens et pour ces enjeux importants qui en découlent. Il est impératif d'écouter l'ensemble des avis qu'ils soient dans un sens ou dans l'autre. C'est également un devoir pour moi de transparence.

Enfin, on voit qu'à l'échelle de la Belgique, le citoyen s'empare de ce dossier, se pose beaucoup de questions. Il suffit de regarder la participation récente et le travail mené par la Commission délibérative au sein du Parlement bruxellois qui a débouché sur 43 recommandations qui seront prochainement discutées au sein de la commission de l'Environnement.

À ce sujet, j'ai une petite question plus détaillée pour Mme la Ministre. Je voulais savoir si la Wallonie s'accorderait avec Bruxelles pour apporter des réponses sur les points d'attention soulevés par ce panel citoyen bruxellois pour la 5G, car, que ce soit à Bruxelles ou en Wallonie, beaucoup de points seront relayés.

**M. le Président.** – Nous avons entendu, il y a 15 jours, M. Leboutte, primo-signataire. À ce stade, chacun a pu s'exprimer et chaque groupe politique a pu apporter son avis sur le sujet.

Madame Goffinet, j'entends bien votre question, mais je vous invite à la poser lors d'une prochaine commission ou à la déposer en question écrite si vous le souhaitez.

Après ces divers échanges de vues, je vous propose de clôturer la pétition et l'audition de M. Leboutte, car c'est bien l'objet du point inscrit à notre ordre du jour.

Nous allons voter.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Maroy (MR).** – Monsieur le Président, je veux bien voter, mais je veux savoir sur quoi nous votons. Il y a un texte ; il serait utile que vous le lisiez, car il y a eu des modifications.

**M. le Président.** – Je vais vous lire le texte sur lequel je vous propose de voter dans quelques instants : « Considérant la DPR, qui prévoit que l'implémentation de la 5G doit s'opérer après... »

*(Réactions dans l'assemblée)*

Nous votons sur la pétition.

**Mme Pécriaux (PS).** – Sur la clôture de la pétition.

**M. le Président.** – Il y a quelques considérants.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Nous reviendrons probablement sur le sujet.

**M. Dupont (PTB).** – Monsieur le Président, je ne comprends pas bien et c'était déjà le cas sur la pétition sur la consigne de canettes où j'ai trouvé la réponse un peu faible puisque c'était juste des considérants. Cela sera-t-il la démarche pour toutes les réponses aux pétitions, c'est-à-dire des considérants dans un courrier envoyé aux gens ?

**M. le Président.** – Je ne sais pas ce que vous attendez d'autre.

*(Réaction de M. Dupont)*

Dans une pétition, il y a toujours un texte qui comprend des considérants. Nous votons là-dessus.

**M. Dupont (PTB).** – C'est donc la seule démarche envoyée aux pétitionnaires à chaque fois : « On considère, on clôt la pétition et c'est basta ! » Je trouve que, démocratiquement, c'est très faible.

**M. le Président.** – C'est votre droit.

*(Réactions dans l'assemblée)*

La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy (Ecolo).** – Déposez une proposition, Monsieur Dupont, parce qu'il est facile de dire...

**M. Dupont (PTB).** – C'est justement cela que je me demande.

**M. Clersy (Ecolo).** – Ce que l'on vous demande, c'est de déposer une proposition parce que vous faites de grandes déclarations...

**M. Dupont (PTB).** – Je ne fais pas une grande déclaration.

**M. Clersy (Ecolo).** – Le président s'apprête à lire une proposition. Vous positionner a priori, sans avoir entendu la proposition du président, montre une certaine tournure d'esprit qui me paraît assez négative par rapport à ce qui sera proposé. Je vous suggère d'attendre la proposition du président et, au lieu de faire de grandes envolées lyriques, de nous faire une contre-proposition, le cas échéant, si cette proposition ne vous satisfait pas.

**M. le Président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy (MR).** – Je suis assez halluciné par ce que je viens d'entendre de la part du collègue PTB, qui semble dire que l'on n'est pas dans une démocratie alors que l'on est dans un parlement avec des députés élus.

Il y a un processus démocratique. Nous avons entendu l'auteur de la pétition, qui nous a fait part, en long, en large et en travers, de ses demandes. Bon nombre de collègues et moi-même l'avons challengé ;

nous avons discuté et cela nous a enrichis ; certains peut-être plus que d'autres.

Il y a eu un vrai échange et un vrai accueil. Maintenant, il s'agit de dire la suite que nous réservons à la demande de ces pétitionnaires.

Ce n'est pas parce que 3 500 personnes me demandent d'auditionner quelqu'un que je vais forcément être d'accord. J'estime que les nombreux experts, issus de milieux divers et ayant travaillé sérieusement pendant des mois, ont largement fait le tour de la question, même si le dossier n'est pas définitivement clôturé, car l'on a tous bien compris qu'il fallait assurer un suivi.

Nous sommes dans un processus démocratique. Aujourd'hui, nous allons voter sur une conclusion qui sera transmise aux auteurs de la pétition. Je ne peux pas vous laisser dire que ce n'est pas démocratique, il n'y a rien de plus démocratique que ce que l'on est en train de faire. Si vous n'êtes pas d'accord, je le respecte totalement, Monsieur Dupont, mais à ce moment-là, comme le dit M. Clersy, avancez une contre-proposition. De toute manière, vous avez votre mot à dire puisque vous pourriez vous exprimer par oui ou par non, après avoir entendu les considérants du texte qui closent cet épisode de la pétition, dont je redis tout le bien.

Sur le principe, je pense que cela permet aux députés d'enrichir leurs points de vue.

**M. le Président.** – Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur Maroy.

Sur base des échanges des différents groupes politiques, je vous propose une conclusion. Permettez-moi de la lire in extenso.

« Considérant que la DPR qui prévoit que l'implémentation de la 5G doit s'opérer après évaluation sur le plan environnemental de la santé publique, de l'efficacité économique de la sécurité des données et du respect de la vie privée ;

Considérant le rapport du groupe d'experts mandaté par le Gouvernement wallon afin de faire le point sur les enjeux liés au déploiement de la 5G ;

Considérant les auditions de ces experts dans le cadre de la commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal ;

Considérant les débats qui ont eu lieu dans le cadre de la présentation de ce rapport et de l'audition de M. Leboutte ;

Considérant que dans une seconde phase liée à l'implémentation de la 5G, un groupe d'experts mandatés par le Gouvernement devra procéder à des

évaluations régulières et à examiner si les conditions du décret du 3 avril 2009 doivent être adaptées ;

Considérant que la santé des Wallonnes et des Wallons est primordiale ;

Considérant les explications complémentaires fournies par Mme Céline Tellier, ministre de l'Environnement, de la nature, de la forêt, de la ruralité et bien-être animal, quant au dossier ;

Considérant que le respect du principe de précaution garanti par le soutien du Gouvernement aux initiatives de recherche qui vont permettre d'améliorer les connaissances quant à la problématique de l'impact des ondes millimétriques de 26 gigahertz ;

Considérant qu'une étude spécifique sur le volet de l'électrohypersensibilité a été lancée ;

La Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal a décidé de clore l'examen de la pétition ».

Je vous propose de voter cette conclusion.

Dans le cadre de la pétition sur la 5G et la demande d'audition de M. Paul Héroux, expert indépendant, en séance publique du Parlement de Wallonie, les conclusions sont adoptées par 6 voix contre 2.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES CONSÉQUENCES DE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE TURBINE GAZ-VAPEUR À PROXIMITÉ DU CENTRE SPORTIF « LA MARLETTE » À SENEFFE »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les conséquences de l'implantation d'une centrale turbine gaz-vapeur à proximité du centre sportif « La Marlette » à Seneffe ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** – Madame la Ministre, je suis désolée de revenir vers vous avec la question portant sur la centrale électrique TGV. Je l'avais adressée, sur votre conseil, à d'autres ministres wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'avais notamment rédigé cette question à l'attention de du ministre Crucke dans le cadre des infrastructures sportives et, parallèlement, j'ai déposé une question également à l'attention de la ministre Glatigny la semaine dernière.

Pour rappel, la société Baliwind a obtenu récemment le permis de bâtir de la centrale électrique TGV sur les communes de Manage et Seneffe. Des recours au Conseil d'État viennent d'être introduits contre ce projet.

Les communes impactées, ainsi que les riverains, se posaient des questions sur l'impact environnemental avec les rejets de CO<sub>2</sub> et l'augmentation de la température de l'eau qui sera reversée dans le canal.

Rien n'est précisé quant aux perturbations, lors du déversement des rejets d'eau chaude nécessaires au refroidissement des turbines, sur la biodiversité du canal et sur l'impact de la santé des pratiquants de sports nautiques.

Or, cette centrale TGV sera construite à proximité du centre sportif de La Marlette qui accueille de nombreux citoyens, principalement des jeunes afin de les former à la pratique des sports nautiques sur le canal. Des stages scolaires se déroulent tout au long de l'année et ce centre est reconnu parmi les meilleurs pour les activités nautiques. Ce centre est un exemple d'offres sportives diversifiées, inclusives et accessibles.

Avez-vous eu connaissance de cette problématique par rapport aux inconvénients pour ce centre ? Quelle est votre position par rapport aux graves inconvénients

découlant de la présence d'une telle infrastructure à toute proximité des infrastructures sportives de La Marlette ?

Si cette centrale s'installe à Manage, quelles seront les mesures de sécurité et de protection que vous prendrez afin de préserver le centre sportif de La Marlette ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, l'auteur de l'étude d'incidences sur l'environnement jointe à la demande de permis unique a bien relevé l'impact potentiel du rejet des eaux de la centrale sur la zone de baignade de La Marlette. Il ne met en évidence aucun risque particulier ni aucune potentialité supérieure par rapport à d'autres centrales du même type.

Par ailleurs, l'étude fait référence à une norme française à l'immission de 100 amibes libres par litre ; chiffres à propos desquels le demandeur n'a émis aucune remarque ou observation susceptible d'indiquer qu'il ne serait pas en mesure d'y répondre. L'auteur de l'étude conclut que le rejet de la centrale ne devrait pas influencer la qualité de la zone de baignade.

Les conditions du permis en matière de rejet des eaux usées, reprises dans l'avis remis par la Direction des eaux de surface, si elles ne prévoient pas de normes bactériologiques, limitent néanmoins, et assez classiquement, la température des eaux rejetées à 30 degrés. Ces eaux se mélangent avec celles, plus froides, du canal de sorte que les températures de 30 à 45 degrés mentionnées par l'auteur de l'étude d'incidences sur l'environnement propices aux développements des amibes ne devraient pas être atteintes.

Le permis délivré par le fonctionnaire technique et délégué du 12 octobre 2020 fixe des conditions strictes pour les dispositifs de refroidissement par pulvérisation d'eau notamment en termes de maintenance pour éviter la prolifération des *Legionella species* dans le système et leur émission. Ce plan d'entretien s'accompagne d'une analyse de risque. Une procédure est prévue en cas d'arrêt prolongé des installations de refroidissement. La fréquence des prélèvements et des analyses est régulière.

À ce jour, le Conseil d'État ne nous a encore avertis d'aucun recours introduit contre le permis délivré pour la centrale TGV de Manage. Il convient de préciser que le délai utile pour introduire un tel recours n'est pas encore épuisé dans la mesure où l'affichage de la confirmation du permis de première instance a débuté le 2 avril. Les éventuels requérants disposent d'un délai de 60 jours à dater de la fin de l'affichage pour introduire leur recours, soit jusqu'au 21 juin au plus tard.



Je ne peux me prononcer sur la position qu'adoptera la Région wallonne vis-à-vis d'arguments qui ne nous sont pas encore connus.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – Madame la Ministre, concernant les recours, vous m'aviez déjà donné une réponse similaire. C'est vrai qu'ils ont encore le temps, même si mes informations vont dans le sens que des recours sont déposés.

Maintenant, il y a toute une procédure administrative. Lorsque je vous avais questionnée sur le sujet, vous m'aviez conseillé d'interroger d'autres ministres ; ce que j'ai voulu faire en les personnes des ministres Crucke et Glatigny ; cette dernière relevait qu'à ce sujet, ni elle ni son administration n'avait été informé ou interpellé.

Votre suggestion d'interroger d'autres ministres a créé une réflexion du côté de Mme Glatigny qui allait s'en inquiéter et retourner vers l'administration de La Marlette.

J'ose espérer que toutes les mesures de précaution seront prises, notamment par rapport à l'exploitation de ce site exceptionnel qu'est La Marlette si le projet devait être réalisé.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LES PRIORITÉS EN MATIÈRE  
D'ENVIRONNEMENT ET DE BIODIVERSITÉ  
DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE  
LA WALLONIE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les priorités en matière d'environnement et de biodiversité dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

**M. Maroy (MR).** – Madame la Ministre, le 21 mai dernier, le Gouvernement wallon a présenté son Plan de relance de 10 milliards d'euros au total pour transformer la Wallonie.

L'axe 2 de ce Plan de relance qui est intitulé « Assurer la soutenabilité environnementale » représente 2,7 milliards d'euros. C'est une somme très importante, cela marque une réelle volonté d'investir.

Au sein de cet objectif de soutenabilité environnementale, on retrouve quatre sous-objectifs et projets :

- 1,2 milliard d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments. Il faut dire que notre bâti est une véritable passoire énergétique, dont il était grand temps d'investir ;
- 420 millions d'euros pour la stratégie bas carbone. C'est la responsabilité de M. le Ministre Henry, que j'ai interrogé hier à ce sujet ;
- 732 millions d'euros pour la mobilité ;
- 278 millions d'euros pour la biodiversité et l'environnement.

Le Plan de relance prévoit une gestion plus optimale de l'eau en Wallonie. De quelle manière cela va-t-il se concrétiser ? Via quelles mesures principales ? Est-il, par exemple, question de lutter contre les fuites d'eau ? Parce que ne pas gaspiller l'eau, c'est peut-être la première chose qu'il faudrait faire.

En matière de biodiversité, comment votre stratégie Biodiversité 360° sera-t-elle mise en œuvre dans le cadre du Plan de relance ? Quelles mesures concrètes ou en tout cas les principales – parce que j'ai bien conscience que ma question est relativement globale, mais c'est une première approche – seront implémentées grâce au fonds du Plan de relance ?

Puis, un des projets phares : vous savez que nous sommes, je pense, tous les députés de la majorité, pleinement à vos côtés et aux côtés de la ministre en charge du Tourisme également, Mme De Bue, à propos de ce projet de création de deux parcs nationaux en Wallonie.

En mars dernier, vous indiquiez vouloir lancer l'appel à projets au cours du printemps. Cet appel à projets a-t-il désormais été lancé ? Pourriez-vous faire le point sur l'avancement de cet ambitieux projet ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, votre question va me permettre de mettre en lumière les aspects environnementaux du Plan de relance. Je vous en remercie.

Vous le savez, la préservation des ressources en eau et la lutte contre la sécheresse constituent un axe majeur de ma politique. C'est pourquoi j'ai l'intention de travailler, dans le cadre du Plan de relance, sur les projets suivants :

- la mise en place de la reméandration de cours d'eau et la création des zones inondables temporaires pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau. Cette méthode de gestion permet en outre la création de zones inondables très intéressantes pour la biodiversité ;

- la mise en œuvre de nouvelles ressources en eau, notamment par de premières concrétisations de la réutilisation des eaux usées épurées ;
- l'amélioration de l'infrastructure agroenvironnementale et la mise en œuvre de structures de stockage d'eau et d'irrigation via l'aménagement foncier pour permettre aussi à nos agriculteurs de disposer d'une ressource eau en suffisance ;
- la création de réseaux d'alimentation décentralisés en eau afin de renforcer localement l'approvisionnement en eau pour différents usages ;
- l'amélioration de la performance des infrastructures publiques d'alimentation en eau potable en vue de réduire les fuites, donc les pertes d'eau excessives de certains réseaux de distribution.

Voilà les éléments principaux qui sont prévus en matière d'eau.

D'autre part, ce Plan de relance, comme vous l'avez indiqué, est également l'occasion de mettre en œuvre certaines actions phares de la stratégie Biodiversité 360° qui est en construction, à savoir :

- le renforcement du réseau d'aires protégées et sa mise en valeur ;
- la restauration d'habitats dégradés ;
- le renforcement des compétences et de l'information en matière de biodiversité ;
- le lancement d'appels à projets pour la création d'espaces verts en ville. Vous savez que nous en avons déjà lancé un consacré à la création de parcs en milieu urbain ;
- la création également de deux parcs nationaux.

Les modalités de lancement de l'appel à projets « Parcs nationaux » seront tout prochainement en discussion au sein du Gouvernement. Les dernières vérifications juridiques sont en cours.

Je suis bien consciente de l'intérêt témoigné par les acteurs de terrain pour ce projet et de l'impatience qui en découle et que je partage. Nous devrions aboutir rapidement et je ne manquerai pas de communiquer à ce sujet dès que les dispositions pratiques seront connues.

D'autres projets importants sont également prévus dans le cadre du Plan de relance en matière de forêts, de réhabilitation des anciennes décharges, de réduction de l'impact des polluants sur la santé, d'économie circulaire, de ruralité ou encore d'alimentation durable, pour ne citer que les compétences qui me concernent.

**M. le Président.** – La parole est à M. Maroy.

**M. Maroy (MR).** – Merci à Mme la Ministre d'avoir détaillé un petit peu ce qui va lui donner du travail jusqu'à la fin de la législature parce que, on le sent, on le voit, l'ambition est forte et je m'en réjouis. Il est grand temps de faire en sorte que la Wallonie se réveille.

Il y a vraiment plein de choses intéressantes dans ce qui vous concerne :

- la lutte contre les fuites d'eau, on a un réseau qui est, à certains endroits, extrêmement vétuste. C'est de l'eau qui est gaspillée, c'est un peu idiot ;
- poursuivre l'assainissement des eaux.

J'ai trouvé très intéressant aussi, je n'en ai pas parlé dans ma question, mais vous en avez parlé dans votre réponse, la réhabilitation d'anciennes décharges. Il y en a une, notamment, dans la province dans laquelle nous sommes domiciliés tous les deux, qui est un vieux dossier. Si l'on pouvait arriver à faire avancer ce dossier, ce serait pas mal.

Je voudrais souligner aussi, par exemple, la création de zones inondables temporaires. J'ai moi-même été victime d'inondations ce week-end. Il y a eu un orage assez violent juste à côté de ma commune et le tout petit ruisseau, tout tranquille, le « petit pipi de chat » qui est au coin de la rue, est devenu un énorme torrent. Heureusement, pas de dégâts à l'intérieur des maisons, ni de la mienne, ni de celles des voisins.

Il y a depuis longtemps un projet de création d'une zone naturelle d'inondation temporaire lorsque le débit augmente. Faut de crédits, cela n'avance que fort peu. Je pense qu'il y a là toute une série de dossiers à faire progresser. Il en va de la qualité de vie des Wallonnes et des Wallons. Parce que, dans ma commune Orp-Jauche quand vous dites Orp-Jauche aux gens, généralement, tout de suite, ils disent « inondations ». On en a régulièrement, on ne les compte plus.

Ce sont tous des dossiers sur lesquels on pourra revenir au fur et à mesure de la législature. En tout cas, Madame la Ministre, on est à vos côtés pour mener tous ces combats.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « L'ACCORD SUR LA MISE AUX  
ENCHÈRES DES LICENCES 5G ET SES  
CONSÉQUENCES SUR LE DÉPLOIEMENT DE  
LA 5G EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LE RÉCENT ENGAGEMENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON EN FAVEUR DE  
LA 5G »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, de :

- Mme Pécriaux, sur « l'accord sur la mise aux enchères des licences 5G et ses conséquences sur le déploiement de la 5G en Wallonie » ;
- Mme Goffinet, sur « le récent engagement du Gouvernement wallon en faveur de la 5G ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** – Madame la Ministre, le 26 mai dernier, le Comité de concertation a approuvé un projet de loi de la ministre fédérale des Télécommunications, Petra De Sutter, concernant la mise aux enchères des licences 5G. Selon elle, c'est un dossier important, car le déploiement de la 5G aura un effet direct sur le Plan de relance après la crise du coronavirus.

De plus, le 9 mars dernier, la Commission européenne dévoilait sa vision pour la transformation numérique de l'Europe d'ici à 2030, le déploiement de la 5G sur tout le territoire européen étant l'un des objectifs visés.

En ce qui concerne plus particulièrement la Wallonie, suite aux auditions du groupe d'experts, consécutives aux ambitions de déploiement de la 5G sur le territoire wallon, vous avez plaidé au sein du Gouvernement pour une approche intégrée de l'ensemble des 30 recommandations dictées par ces experts. Il faudra encadrer un déploiement de la 5G par un ensemble de balises et de mesures d'accompagnement, afin de rester attentif au respect du principe de précaution quant à la protection de la santé et de l'environnement.

Une étude est en cours sur l'électrosensibilité et les recherches sur l'impact des ondes millimétriques vont être soutenues par le Gouvernement. On en a encore parlé précédemment.

Toutefois, après cette longue période de crise, la relance est attendue dans tous les secteurs. Allez-vous rapidement implémenter les recommandations dictées par le groupe d'experts ?

Aussi, à ce stade, envisagez-vous de modifier le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires, et ce, pour pouvoir implémenter la 5G en fonction de l'objectif 2030 fixé par la Commission européenne ?

Enfin, quelles vont être les premières actions et autres mesures d'accompagnement que vous allez décider de mener afin que la 5G se déploie rapidement, en respect du principe de précaution et afin que la Wallonie post-covid bénéficie des retombées positives de ce déploiement ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet (cdH).** – Madame la Ministre, pour la Wallonie, le ministre Borsus s'est engagé à doter notre territoire d'une connectivité à la fois au niveau de la fibre optique, mais également au niveau de la 5G. À la mi-mai, il déclarait que « le chemin vers la 5G était irréversible », qu'il n'était pas question « de rester à la traîne » et que le Gouvernement « allait se mettre à la tâche ».

Voici la liste de mes questions. Tout d'abord, je voulais que vous me confirmiez que ces propos et ces engagements, en ce qui concerne le déploiement de la 5G en Wallonie, ont bien été tenus au nom de l'ensemble des membres du Gouvernement wallon.

Concrètement, puisque le Gouvernement allait se mettre à la tâche, je voulais savoir comment vous, avec vos compétences, vous vous mettiez à la tâche pour atteindre l'objectif de doter la Wallonie de la connectivité 5G.

Quels sont les objectifs chiffrés, ainsi que les échéances fixées dans ce dossier ? La liste des PoC est-elle arrêtée ? Pouvez-vous me faire part de cette liste complète des expériences pilotes en terrain réel, en cours ou bien à venir en Wallonie ?

Quant aux normes d'émission fixées par le décret du décret 3 avril 2009, où en est exactement le travail du groupe d'experts en votre cabinet ? Vous me disiez qu'il devait examiner si les conditions du décret devaient être adaptées.

Ce groupe de travail est-il parallèle à la deuxième mission qui a été confiée au groupe d'experts dont on a parlé un peu plus tôt dans cette commission ? À quelle conclusion est-il arrivé ?

Le ministre Borsus expliquait, il y a deux semaines, que ce groupe de travail travaillait à un processus de révision du décret. Le cas échéant, quand cette révision sera-t-elle sur les bancs du Parlement wallon ?

Enfin, j'ai été un peu surprise par un article de presse qui est paru le 1er juin. L'IBPT disait « croire savoir » que la 5G n'était pas encore en Province de Luxembourg. Les opérateurs ne sont pas tenus de déclarer à l'IBPT la mise en service de leurs stations. L'IBPT – comme les autorités locales et les citoyens – ne sait donc pas si la 5G est déployée et où. Or, il me semblait qu'il n'y avait que deux sites de 5G light pour le moment en Wallonie, à savoir dans le Hainaut.

J'ai été assez surprise de ces propos tenus par l'IBPT, puisque vous aviez, à plusieurs reprises, déclaré que l'ISSEP allait poursuivre les expérimentations et les tests techniques pour assurer une mesure et un suivi de cette nouvelle technologie. Comment cela pourrait-il être possible alors que l'IBPT ne sait pas lui-même si la 5G est déployée et dans quelles zones ? Le cas échéant, je voulais avoir un peu de transparence par rapport à ces informations. In fine, qui sait quoi ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames les Députées, concernant les travaux de révision du décret du 3 avril 2009, la DPR prévoit qu'un groupe d'experts, comprenant des experts de l'environnement, de la santé, de l'économie régionale, de la sécurité des données et du respect de la vie privée, procédera à des évaluations régulières et examinera si les conditions de ce décret doivent être adaptées à terme.

Dans le cadre du Plan de reprise et de résilience européen, il a été convenu que cet examen serait réalisé pour le mois d'octobre de cette année. Les travaux d'adoption d'un éventuel décret modificatif ne sont donc pas encore à l'ordre du jour.

Ensuite, si l'IBPT est bien le régulateur fédéral compétent pour le marché des communications électroniques, il n'exerce aucune prérogative ni mission dans le cadre de la procédure d'autorisation d'implantation d'antennes GSM ou dans le contrôle des émissions par ces antennes en Région wallonne.

En Wallonie, les sites PoC sont, comme toute antenne émettrice stationnaire, et sauf dérogation ou autorisation particulière du Gouvernement, soumis à déclaration. Celle-ci inclut un avis de l'ISSEP attestant le respect de la limite d'immission, conformément au décret du 3 avril 2009.

S'il y a bien eu, en 2019, quelques avis de l'ISSEP pour des sites dits « 5G light » – vous vous souviendrez de l'affaire Proximus qui concernait la réaffectation d'une bande de fréquence utilisée par la 3G et la 4G –, il n'y a pas eu de déclaration depuis lors en Région wallonne et, de ce fait, d'avis a priori de l'ISSEP ni pour de nouvelles antennes 5G, ni pour la bande 3,6 gigahertz, ni pour les autres bandes de fréquence pouvant être utilisées par la 5G. Raisons pour lesquelles, l'ISSEP n'a pas, à ce jour, effectué de campagnes de mesures autour d'antennes 5G sur le territoire wallon.

L'ISSEP a cependant acquis des équipements permettant d'effectuer des mesures en continu en des points fixes qu'il est prévu d'affecter à une telle mission. De telles mesures ne pourront être menées en Wallonie que si des sites d'antennes 5G sont autorisés et que les antennes sont installées et en émission.

Le développement de la 5G et son évaluation régulière est en attente de la mise en œuvre par le Gouvernement des recommandations du rapport du groupe d'experts 5G.

Ma position à cet égard n'a pas changé. Outre l'intérêt d'attendre les auditions au sein de ce Parlement, qui sont maintenant clôturées, je plaide toujours au sein du Gouvernement pour une approche intégrée de l'ensemble des recommandations proposées par les experts.

Nous avons pour cela fait œuvre de propositions méthodologiques puisque des actions dans différentes compétences ministérielles sont à prendre en compte.

Aussi, je vous invite également à questionner les ministres compétents dans d'autres domaines visés par ces recommandations en matière de santé, de climat, de numérique, de recherche, et cetera.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux** (PS). – Je serai très brève. Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

Il convient de noter, concernant le décret du 3 avril 2009, qu'il faudra attendre octobre de cette année pour pouvoir avancer éventuellement et qu'une approche intégrée est bien sur la table, comme on l'a déjà dit ce matin dans les conclusions de la pétition.

Je resterai attentive.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir rappelé votre position, le travail mené ainsi que la *deadline* pour obtenir cette deuxième phase du groupe d'experts pour octobre.

Il me semblait important de vous interroger sur l'aspect IBPT parce que j'étais assez surprise par cet

article de presse. En effet, il donnait l'impression que l'on faisait complètement fi du fait que la Wallonie était compétente pour cet aspect, que l'ISSeP faisait les analyses et que l'IBPT n'avait rien à voir là-dedans. Je trouvais donc qu'il était important de rappeler les rôles des uns et des autres.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LES SUITES DES  
RENCONTRES AVEC L'ASBL REVOLHT ET  
L'ÉTUDE EN COURS SUR LES ONDES  
ÉLECTROMAGNÉTIQUES DANS LE CADRE DE  
LA BOUCLE DU HAINAUT »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les suites des rencontres avec l'ASBL REVOLHT et l'étude en cours sur les ondes électromagnétiques dans le cadre de la Boucle du Hainaut ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** – Madame la Ministre, l'ASBL REVOLHT multiplie les rencontres et les initiatives dans le cadre de ce dossier sensible et impactant de nombreuses communes hennuyères.

Notamment, l'ASBL vient d'annoncer qu'une contre-expertise de sa première étude a été demandée à l'UMons. L'étude sera financée par les communes impactées.

Concernant vos compétences, des représentants de cette ASBL viennent de s'entretenir avec Mme Catherine Bouland, l'experte que vous avez mandatée pour réaliser une étude bibliographique sur les champs électromagnétiques.

Cette étude a une visée plus large que les conséquences de la Boucle du Hainaut, mais ce projet sera le premier concerné dans notre Région. Quoi qu'il en soit, l'ASBL a le sentiment d'avoir été écoutée par l'experte mandatée quant à l'importance de l'aspect principe de précaution.

Toutefois, des craintes subsistent, selon le groupe citoyen.

D'une part, le budget que vous avez fixé semble insuffisant pour que l'experte réponde pleinement aux points d'attention soulevés par l'ASBL.

D'autre part, les objectifs de votre cabinet, quant au cadre légal à mettre en place pour clarifier la situation

entre les différentes sources de rayonnements électromagnétiques, seraient trop flous. Sur ce point, vous aurez le choix entre une législation basée sur des valeurs seuils, via un arrêté ou y consacrer un décret.

Quelles garanties avez-vous prises pour que le budget débloqué pour cette étude permette à l'experte de répondre à toutes les demandes faites par l'ASBL REVOLHT et plus largement afin de servir de base pour tous les dossiers futurs concernant l'impact des ondes électromagnétiques ?

Afin d'apaiser les craintes des citoyens, quels sont vos objectifs et les actions que vous comptez mener en matière législative, dans la suite des futures conclusions de cette étude ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, en Commission de l'environnement du 27 avril dernier, je vous expliquais en détail mes engagements pour aménager des espaces de discussion avec les citoyens sur ce sujet important. Je me permettrai également de vous renvoyer aux réponses apportées aux nombreuses questions posées concernant le périmètre et le cahier des charges de l'étude.

La professeure Catherine Bouland de l'École de Santé publique de l'ULB a répondu à cette proposition de marché public et a fait la meilleure offre. Dès lors, les moyens qui ont été attribués à ce projet découlent directement de l'offre remise sans sacrifier la qualité du rapport attendu. Le cas échéant, cette étude précisera les limites des connaissances dans le domaine visé.

Vu le caractère de référence que ce rapport aura à l'avenir pour différents dossiers, il sera toujours possible, en concertation avec mon administration, d'engager des moyens complémentaires pour demander plus de précisions concernant l'un ou l'autre point utile, si nécessaire.

Mon objectif est avant tout, vous le savez, de protéger la santé des riverains et l'environnement d'impacts négatifs des champs électromagnétiques.

Comprenez bien que cette étude est un préalable indispensable à une action législative en la matière. Le premier volet permettra de préciser et documenter l'impact potentiel des champs électromagnétiques sur la santé, l'environnement et la biodiversité.

Si cet impact est jugé significatif, je prendrai mes responsabilités pour proposer des actions législatives en la matière, inspirées des meilleures législations identifiées dans le second volet de l'étude.

Le spectre de cette étude a donc bien été calibré en fonction des besoins à faire évoluer la législation

environnementale liée aux champs électromagnétiques, dans la limite des compétences dont je dispose, et pas uniquement sur la situation spécifique liée à la Boucle du Hainaut.

Sur le cas spécifique de la Boucle du Hainaut, j'invite également les collectifs citoyens à compléter leurs informations auprès des autres études commanditées par mon collègue, le ministre Willy Borsus, qui, je le rappelle, a la charge de ce dossier délicat.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – Merci, Madame la Ministre pour votre réponse. Vous terminez sur un point : « Dossier délicat ». Bien entendu, il l'est, d'autant plus pour les communes impactées, les citoyens et les citoyennes que nous sommes.

Je sais que vous avez déjà, à de nombreuses reprises, répondu à diverses questions sur le sujet – des questions que j'avais moi-même déposées –, mais c'étaient ici deux nouveaux éléments qui étaient dans la presse. Je me devais donc de poursuivre l'interrogation.

Je ne doute pas que votre volonté est de protéger la santé des citoyens, la biodiversité, celle aussi animale, et je resterai extrêmement attentive sur la suite du dossier.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « L'UTILISATION DE  
SUBSTANCES DANGEREUSES INUTILES DANS  
LES EMBALLAGES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'utilisation de substances dangereuses inutiles dans les emballages ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

**M. Dupont (PTB).** – Madame la Ministre, une étude européenne révèle la présence de substances per- et PFA dans une série d'emballages alimentaires et de vaisselles jetables. Les taux de ces substances dans des matériaux pour certains estampillés *ecofriendly* ont de quoi inquiéter. Ces résultats laissent craindre une contamination omniprésente de la chaîne de production et de traitement des emballages alimentaires par les PFA, rendant l'exposition des consommateurs beaucoup plus importante que soupçonnée.

Avec quels risques pour la santé ? Selon des études scientifiques, les PFA peuvent migrer des emballages

alimentaires vers les aliments et générer des effets néfastes tels que la toxicité hépatique et des déséquilibres des systèmes hormonal et reproducteur.

Cette étude européenne a été menée dans six pays européens : en Allemagne, en France, au Danemark, en République tchèque, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Qu'en est-il des emballages en Wallonie, vu que ces emballages sont notamment utilisés par les grandes chaînes de fast-food ? On ne se fait pas beaucoup d'illusions, mais la question mérite d'être posée. Au vu des conclusions de ces études, quelles actions allez-vous prendre auprès des producteurs d'emballages pour qu'ils réduisent la toxicité de ces emballages ?

Avec le bannissement des emballages en plastique à usage unique, la généralisation d'alternatives en matériaux dits « plus durables » ne doit pas détourner la vigilance des autorités sanitaires. Les concentrations les plus élevées de PFA ont été systématiquement trouvées dans des contenants dits biodégradables ou compostables.

Allez-vous revoir les normes de PFA aujourd'hui en vigueur ? Allez-vous interdire, comme au Danemark, l'utilisation des PFA dans les emballages alimentaires, en papier et carton ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, l'étude européenne à laquelle vous faites allusion, qui a été réalisée par une dizaine d'ONG, dont l'organisation belge The Health and Environment Alliance, vise surtout les emballages alimentaires et la vaisselle jetables en papier, en carton et en fibres végétales moulées. Ces types d'emballages sont utilisés notamment par de nombreuses chaînes de restauration rapide.

L'enquête a été menée dans six pays européens, parmi lesquels la Belgique ne figure malheureusement pas. Malgré un nombre limité de 42 échantillons, qui ne permet pas d'obtenir des résultats complètement représentatifs pour l'ensemble des emballages alimentaires mis sur le marché, les conclusions de l'étude attirent toutefois l'attention sur une source bien réelle d'exposition aux substances perfluorées de type PFA.

C'est donc particulièrement interpellant à double titre : d'une part, parce ces substances mobiles et persistantes peuvent induire de graves effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine en impactant notamment les systèmes immunitaire, reproducteur et hormonal et, d'autre part, parce que ces PFA résistants à la dégradation ont été détectés en concentrations les plus élevées dans des emballages qui se disent biodégradables ou biocompostables.

À travers ces risques sur la santé, cette problématique met clairement en évidence le besoin de supprimer toute une série d’emballages ou d’ustensiles à usage unique, lorsqu’ils ne sont absolument pas nécessaires, quelle que soit leur composition. Cela doit aussi générer un changement dans les modes de consommation de bon nombre de nos concitoyens.

Comme le rappelle l’étude, vu qu’il existe des alternatives aux traitements aux PFA et que des emballages sûrs, durables et réutilisables sont largement disponibles, le traitement des articles jetables avec des PFA est un exemple typique de traitements chimiques totalement évitables qui va à l’encontre d’une économie circulaire plus propre.

En ce qui concerne les risques sanitaires éventuels en Belgique, à ce stade, je n’ai pas connaissance d’études ou d’analyses qui démontrent la présence sur le marché belge d’emballages qui contiennent ou contiendraient des substances de type PFA. Avant de prendre les mesures qui s’imposeraient au niveau des producteurs d’emballage, il faut d’abord avoir une connaissance précise de la présence de ces emballages éventuellement contaminés sur notre territoire, des taux de substances toxiques présents dans ces emballages et des normes toxicologiques à appliquer.

Par ailleurs, comme vous le savez, l’évaluation de la présence de matières toxiques dans les emballages et la détermination des normes de toxicité relèvent exclusivement des compétences du Fédéral, dans le cadre de la politique des normes de produits.

Dès lors, j’ai chargé mon administration de solliciter le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement au niveau du Fédéral ainsi que la Commission interrégionale de l’emballage pour obtenir davantage d’informations sur le sujet.

À mon sens, une interdiction d’utiliser ces substances dans la fabrication des emballages doit être envisagée, comme c’est le cas notamment au Danemark depuis 2020, et de manière harmonisée au niveau européen, dans le cadre notamment de l’application du règlement REACH, mais également de la dernière et toute récente Stratégie européenne 2022-2024 pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont** (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre.

Je vois que vous prenez au moins cela en main eu niveau du SPF Santé publique et de la Commission interrégionale de l’emballage. Il ne faut pas laisser cela de côté. Cela me semble assez gravissime.

Que des chaînes alimentaires comme les McDo ou autres veuillent faire du profit sur le compte des gens, de l’environnement ou de la santé des gens, on s’y

attend, mais il ne faudrait pas que les autorités publiques ne réagissent pas – ce serait inacceptable. McDo réalise 5 milliards d’euros de bénéfice net en moyenne chaque année. On ne peut pas les laisser continuer allègrement à polluer l’environnement ou la santé des gens.

Le Danemark a déjà interdit les PFA depuis juillet 2020. On doit donc avancer rapidement là-dessus.

Une économie véritablement circulaire, c’est une économie qui est propre, qui est sûre. Cela inclut aussi de s’opposer à la soif de profit de grands groupes comme McDo et compagnie.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L’ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LA SITUATION DES BULLES À  
VÊTEMENTS EN RÉGION WALLONNE »**

**M. le Président.** – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l’Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la situation des bulles à vêtements en Région wallonne ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Madame la Ministre, les bulles de rassemblement de vêtements sont, depuis des mois maintenant, « prises d’assaut » dû au confinement, comme l’explique Geneviève Godard, chargée de communication du groupe Terre, amenant à des dépôts clandestins un peu partout en Région wallonne. Aujourd’hui, alors même que la Wallonie se déconfiner progressivement, nous ne pouvons que constater la persistance du problème, ajoute-t-elle.

Les trois entreprises collectrices que sont Terre, Oxfam-Solidarité et « Les Petits Riens », réunies dans Solid’R, qui identifient les entreprises sociales et circulaires actives dans la récupération, se réjouissent que 85 % des collectes soient revalorisées, ce qui est assez exceptionnel à l’échelle de l’Union européenne. Rappelons que près de 900 personnes travaillent dans la filière textile de seconde main en Belgique.

La préoccupation majeure concerne l’absence de bulles en nombre suffisant et la couverture offerte, par les trois organismes, aux différentes communes de Wallonie.

Il n’empêche, pour bon nombre de nos concitoyens, la situation n’est pas satisfaisante parce qu’ils se plaignent – et parfois à raison – à la fois de la saturation des bulles et du manque de propreté qui les entoure.

À l’une de mes questions précédentes sur le sujet, vous m’aviez répondu, Madame la Ministre, qu’au

niveau de la couverture géographique des bulles, « il y a peut-être encore moyen d'optimiser le réseau sur ce point particulier, en entamant un travail de réflexion avec les entreprises sociales et circulaires concernées, sous la houlette de la fédération Ressources » que votre cabinet devait questionner dans les prochains jours ou semaines.

Dès lors, je me permets d'assurer avec vous le suivi de cette problématique. Avez-vous pu concerter, avec les acteurs en question, cette problématique afin d'étendre et d'accentuer la présence de ces bulles à des endroits stratégiques ou dans des endroits où, manifestement, les lacunes sont apparues ces derniers mois ?

Vous aviez également déclaré que, dans le cadre de la subvention allouée à la fédération Ressources, plusieurs actions sont « sur le métier », disiez-vous, afin de développer de nouvelles stratégies de collecte, de traitement et de commercialisation des textiles à l'instar d'un appel à projets pour encourager le développement de projets pilotes. Quels sont les premiers résultats tangibles de ces appels à projets ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, mon administration et mon cabinet sont en contacts fréquents avec la fédération Ressources, afin d'identifier les causes des nombreux problèmes que vous évoquez et les solutions à y apporter. Nous avons identifié ensemble trois problèmes qui compliquent la collecte :

- les vols dans les bulles et les collectes illégales ;
- les semaines de quatre jours dues à des jours fériés, qui peuvent perturber les tournées des opérateurs et exceptionnellement générer des problèmes de saturation ponctuelle des bulles ;
- le maillage des bulles existantes.

Les effets des collectes illégales et des vols de textiles usagés, qui sont en recrudescence depuis plusieurs années sur les territoires wallons et bruxellois sont essentiellement indirects. Ces pratiques sont néfastes pour les activités des entreprises sociales pour plusieurs raisons :

- premièrement, outre le fait qu'elles privent les entreprises d'une quantité importante de textiles, ces collectes illégales sont aussi pour la plupart ponctuelles, ce qui entraîne des déséquilibres difficiles à anticiper, perturbant fortement l'organisation des collectes et du tri des textiles ;
- deuxièmement, les collectes illégales et la mise en place de centres de tri clandestins improvisés profitent à des acteurs non déclarés et les fractions valorisables des textiles sont majoritairement transférées hors de nos frontières.

En conséquence, la quasi-totalité des textiles non valorisables se retrouve dans les bulles des entreprises sociales, ce qui induit une accumulation d'une quantité importante et soudaine de textiles dans les bulles, avec deux autres problèmes à la clé :

- la qualité globale des textiles usagés déposés dans les bulles diminue d'année en année, alors que les coûts d'évacuation et d'élimination augmentent, sans qu'ils ne puissent être compensés par les recettes de la vente des textiles encore valorisables ;
- les bulles débordent, ce qui engendre des problèmes de propreté publique.

À cela s'ajoutent des vols de plus en plus fréquents dans les bulles, ce qui provoque un étalage des textiles non désirés autour des bulles.

Des plaintes sont régulièrement déposées par les opérateurs ; une instruction est ouverte en ce moment auprès du procureur du Roi de Charleroi à ce sujet.

Dans le cas des vols ou des collectes illégales, nous faisons clairement face à des situations d'incivilités, voire de criminalités environnementales inacceptables, auxquelles j'ai décidé de m'attaquer fermement via la mise en application d'une nouvelle stratégie de lutte contre la délinquance environnementale. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises au sein de cette commission sur les différents outils qui seront bientôt mis en place.

En ce qui concerne le maillage du réseau des bulles à textiles, la Wallonie dispose en moyenne d'une bulle de deux mètres cubes pour 1 000 habitants, ce qui représente une densité jugée idéale par la fédération Ressources, du moins à l'échelle de la Région.

Cependant, les opérateurs textiles sont toujours à l'écoute des communes et elles ne refusent absolument pas l'installation de bulles supplémentaires pour améliorer le maillage à l'échelon local. Dès lors, il est de la responsabilité des communes, avec lesquelles une convention doit être signée, de prendre contact avec Terre, Oxfam ou « Les Petits Riens » pour organiser la collecte des textiles usagés sur leur territoire.

Si des manquements sont constatés, j'invite les communes à le signaler dès à présent auprès de la fédération ou des opérateurs concernés. Ce point d'attention est aussi à l'ordre du jour des réunions mensuelles que mon cabinet organise avec l'Union des villes et communes de Wallonie, pour organiser au mieux la remontée d'informations.

Concernant les projets pilotes et le soutien à apporter à la filière de traitement, plusieurs initiatives individuelles sont déjà en cours de développement chez les collecteurs actuels de textiles usagés à travers divers projets de *remanufacturing* et d'*upcycling*.



À titre d'exemple, l'ASBL Terre est en voie d'investir dans une machine permettant de retirer ce que l'on appelle les « points durs », c'est-à-dire les boutons, tirettes et autres, des textiles non réemployables afin de faciliter leur recyclage.

Enfin, mon cabinet et mon administration travaillent à la mise en place d'une feuille de route en matière de collectes en vue de la réutilisation et de demande en biens réutilisés, afin de favoriser globalement de nouvelles pratiques, dynamiser des démarches partenariales et optimiser des impacts des appels à projets.

Dans ce cadre, un appel à projets Réutilisation à destination des CPAS et des entreprises d'économie sociale sera lancé très bientôt. J'en communiquerai les modalités pratiques dès que celles-ci seront finalisées.

**M. le Président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Je remercie Mme la Ministre de faire le point sur l'évolution de ce dossier. Manifestement, il y a eu du nouveau. Je tiens à l'en remercier.

Pour bien distinguer les trois opérateurs solidaires des autres, pourquoi ne pas afficher un label Wallonie, ou avec le soutien de la Wallonie, avec un coq rouge ou peu importe le logo que vous retiendriez, pour bien indiquer qu'il y a là des bulles officielles par rapport à d'autres ou d'autres collectes clandestines ou hasardeuses ?

Pour la sécurité, je pense que vous pourriez très utilement rappeler aux communes que se trouvent là des endroits de prédilection pour installer des caméras que, par ailleurs, vous subventionneriez. Il doit y avoir une corrélation de l'une avec l'autre, sans quoi on vous fera un procès alors même que vous avez débloqué les moyens nécessaires à la surveillance des lieux.

Enfin, pour les communes, j'apprends qu'il y a une possibilité de solliciter les trois opérateurs. Peut-être faudrait-il le rappeler par une circulaire ? Lors d'une réunion de mandataires où nous évoquions le problème, je n'ai pas eu le retour de cette information. Si cette facilité existe, il faut la rappeler.

Enfin, puis-je vous inviter à identifier les magasins sociaux de seconde main qui participent aussi à la récupération, soit d'origine associatif social, soit d'origine du CPAS, et qui, aujourd'hui, sont présents dans un grand nombre de communes, sans qu'il n'y ait un réseau qui permette leur promotion coordonnée ? Voilà encore une idée supplémentaire par rapport aux nombreuses innovations que vous entendez soutenir à l'avenir.

Je ne manquerai pas d'y revenir le moment venu, tout en vous remerciant.

## QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ANNULATION DE L'ÉDITION 2021 DE DEMO FOREST »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'annulation de l'édition 2021 de Demo Forest ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (cdH). – Madame la Ministre, le 30 avril dernier, les organisateurs de la Foire de Libramont étaient amenés à annoncer l'annulation de celle-ci, et ce, pour la seconde année consécutive en raison du contexte sanitaire. Cette annulation a également entraîné celle de la 21<sup>e</sup> édition de Demo Forest et son report en 2022. Organisée une année sur deux, cette petite sœur de la foire agricole qui met en valeur notre secteur forestier et ses acteurs a gagné petit à petit une notoriété et un attrait auprès du grand public au point que la dernière édition, qui date de 2019, avait battu tous les records puisque 42 517 visiteurs en deux jours étaient venus participer à cette foire à Bertrix.

Nous savons que vous avez fait de la politique forestière l'un des chantiers majeurs de votre action et Demo Forest est la vitrine de notre forêt et des nombreux métiers qu'elle génère. Il est donc essentiel dans le cadre de la politique que vous entendez mener que tout soit mis en œuvre pour préserver cette vitrine ; la préserver, mais aussi la soutenir.

Tout d'abord, la Wallonie va-t-elle apporter son soutien aux organisateurs de l'événement à l'instar de l'action Libramont on Tour, qui propose d'aller à la rencontre du monde agricole sur le terrain et qui sera reconduite pour la seconde année. Une action permettant de mettre en valeur les acteurs du monde forestier est-elle envisagée ? Si oui, la Wallonie soutiendra-t-elle cette initiative ?

À l'instar de la foire agricole pour laquelle les organisateurs se projettent déjà vers la foire 2022 et annoncent quelques pistes notamment l'ouverture vers de nouveaux secteurs, une réflexion est-elle menée au niveau de Demo Forest ? Êtes-vous associée à cette réflexion ? Quelles sont les différentes pistes qui seraient explorées ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous m'apporterez.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, j'ai également appris la nouvelle de l'annulation de l'édition 2021 de Demo Forest et je m'associe à la déception que doit-être celle des organisateurs et de nombreuses parties prenantes impliquées dans cet événement important pour le secteur forestier. La Wallonie apporte habituellement son soutien aux organisateurs. Dès que nous aurons reçu une demande de leur part, mon administration analysera le dossier et me fera part de ses recommandations.

Je n'ai pas été informée d'un éventuel projet Libramont on Tour forestier de la part des organisateurs. Si cela devait être le cas, ici encore, nous analyserions le projet pour évaluer la pertinence de le soutenir.

Enfin, les organisateurs n'ont pas informé non plus d'une éventuelle ouverture à d'autres secteurs dans le cadre de Demo Forest 2022, mais je reste prête, ainsi que mon administration, à les accompagner dans tout nouveau projet que nous jugerions ensemble pertinent.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). – J'entends, Madame la Ministre, qu'il n'y a encore aucune demande à votre cabinet, mais je pense vraiment que c'est important d'avoir une réflexion pour la mise en vitrine de tout notre secteur forestier wallon.

Peut-être qu'une réflexion doit aussi être menée sur l'ouverture à de nouveaux secteurs pour diversifier les débouchés face à la concurrence que l'on connaît actuellement, notamment la concurrence asiatique qui rafle le marché des matières premières.

Je suis ravie que vous soyez vraiment attentive à Demo Forest et que vous soyez à leur écoute pour tout projet et pour toute réflexion pour le développement de celle-ci.

**QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE L'AGRICULTURE WALLONNE PAR RAPPORT À L'AGRICULTURE MONDIALE ET L'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture wallonne par rapport à l'agriculture mondiale et l'impact sur la biodiversité ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Madame la Ministre, la Fédération wallonne de l'Agriculture rappelle que l'agriculture wallonne est porteuse de solutions, notamment pour le défi climatique et la biodiversité. De plus, les agriculteurs sont excédés de voir leur activité scrutée et utilisée comme un outil de *greenwashing* ou de promotion d'intentions politiques séduisantes pour l'électorat.

Favoriser le volet environnemental de la durabilité déséquilibre le secteur. Il est indispensable d'en consolider les piliers économique et social pour une agriculture familiale réellement durable.

Le secteur agricole est au centre de nombreux enjeux sociétaux majeurs – de la gestion de l'environnement et du défi climatique à la souveraineté alimentaire. Il est urgent d'écouter d'abord et avant tout ceux qui y travaillent, pour définir le cadre de son évolution.

Concrètement, l'agriculture est porteuse de solutions, tant dans le cadre du maintien de la souveraineté alimentaire – c'est évident – que du défi climatique et de la biodiversité.

Pour rappel, l'agriculture wallonne est émettrice de moins de 14 % des gaz à effet de serre dans notre Région, là où l'agriculture mondiale atteint 25 %. Depuis les années 90, alors que le transport a augmenté ses émissions de 30 %, l'agriculture wallonne les a réduits de plus de 17 %.

Avez-vous connaissance de ces chiffres ? Dans l'affirmative, comment les analysez-vous ? Très concrètement, comment aider les agriculteurs à évoluer dans la durabilité, voire en valorisant le travail déjà réalisé dans ce sens ?

En matière de biodiversité, l'équilibre est primordial et la présence massive de certaines espèces – sangliers,

blaireaux – nuit davantage encore à la biodiversité qu'à nos exploitations.

Quelles mesures concrètes allez-vous prendre en ce sens ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, comme vous l'indiquez, l'agriculture wallonne contribue pour environ 13 % des émissions totales wallonnes de gaz à effet de serre, là où à l'échelle mondiale, sa contribution atteint parfois les 25 %. Elle a également diminué au cours des dernières années, là où d'autres secteurs ont augmenté.

La question n'est pas de pointer du doigt tel secteur ou tel autre, ou de se dédouaner, mais de réaliser que, face aux changements climatiques, l'ensemble des secteurs sont concernés et doivent chercher en permanence à réduire leur impact. Je vous rappelle que nos objectifs sont ambitieux : -55 % d'émission de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. C'est un effort extrêmement important.

Au niveau agricole, cette contribution au gaz à effet de serre est liée essentiellement aux émissions d'une part de protoxyde d'azote et d'autre part de méthane, dont respectivement 82 % et 79 % des émissions totales wallonnes sont imputables à l'agriculture.

Les émissions de protoxyde d'azote interviennent directement après les épandages de fertilisants azotés, ou proviennent de phénomènes de dénitrification qui sont favorisés dans les sols compacts ou saturés en eau. Les émissions de méthane sont surtout liées à l'élevage.

Depuis 1990, les émissions de gaz à effet de serre produites par le secteur agricole ont baissé de 16,9 %, essentiellement grâce à une meilleure gestion des effluents d'élevage et à la diminution du cheptel bovin.

Sur cette même période, les émissions des gaz à effet de serre du secteur industriel ont baissé de 58 %, essentiellement par cause de fermeture d'industries sur notre territoire. Celles du transport ont par contre augmenté de 34 %. Il est important de souligner le chemin déjà parcouru, mais de ne pas sous-estimer celui qui reste encore à accomplir.

Il est exact que, en matière de biodiversité, l'équilibre est primordial. Certaines espèces génèrent des problèmes, le lien entre les populations de sangliers et la chasse est, par exemple, régulièrement établi. Je suis certaine que vous interpellez régulièrement mon collègue en charge de la Chasse sur ce dossier, comme je le fais, moi aussi, au sein du Gouvernement.

La perte de biodiversité dans le milieu rural est également liée à d'autres facteurs importants, tels que la

perte de ressources alimentaires pour la faune et la dégradation des habitats, en raison notamment de l'utilisation de pesticides, de la perte d'éléments structurants du paysage comme les haies et de l'intensification des fauches en prairies.

Les activités agricoles exercent également des pressions sur les eaux de surface et souterraines, à travers la problématique de l'azote ; pressions qui sont susceptibles de porter atteinte à leur qualité et conséquemment à leur biodiversité ainsi qu'à la santé humaine.

Au-delà de tous ces constats, je vous rejoins : l'agriculture wallonne est aussi porteuse de solutions pour le défi climatique et la biodiversité.

De nombreux projets sont en cours et mis en place, en collaboration directe avec le secteur agricole, avec lequel j'ai des contacts réguliers. Ils permettent de réduire ces impacts et donnent des résultats encourageants en montrant aussi que l'on peut faire autrement.

Parmi ceux-ci, on peut citer les mesures agroenvironnementales et climatiques, les aides à la conversion bio, les subsides à la plantation de haies, et cetera. Des mesures qui seront encore renforcées dans le cadre de la PAC post-2020 qui sera d'application dès 2023 et pour laquelle la Commission a fixé des objectifs environnementaux et climatiques importants.

La transition environnementale de l'agriculture passera également par une meilleure reconnaissance des externalités positives de l'agriculture. Il est en effet essentiel que, au-delà de sa fonction nourricière, l'agriculture wallonne soit mieux reconnue pour son rôle dans les politiques environnementales et climatiques, notamment la captation de carbone, son impact sur l'alimentation et la santé et son influence sur le paysage, la biodiversité et la structuration de l'espace rural.

Cette prise en compte permettra d'accompagner la transition nécessaire de l'agriculture et d'encourager aussi les pratiques pouvant conduire à une baisse des pressions sur l'environnement : l'autonomie fourragère, l'agriculture à faibles intrants, les pratiques préservant la structure et la qualité biologique des sols, les pratiques anti-érosions et enfin le contrôle des émissions atmosphériques.

Actuellement, ces fonctions non productives de l'agriculture, assurées de manière variable selon le caractère plus ou moins intensif des pratiques agricoles, ne sont directement rémunérées par aucun marché.

Dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, j'ai défendu et obtenu un budget conséquent pour accompagner et soutenir les acteurs concernés par la transition environnementale et climatique.

L'objectif sera notamment la mise en place d'un système de rémunération de ces externalités positives des exploitations agricoles.

Dans un premier temps, une étude de faisabilité sera réalisée en partenariat avec le secteur et les acteurs de terrain. Par la suite, un mécanisme de soutien pourrait valoriser davantage ces fonctions en rémunérant les agriculteurs pour les services rendus tels que le stockage de carbone, la restauration ou le maintien d'habitats, d'espèces et de paysages diversifiés en milieu agricole.

Plusieurs mécanismes commencent à voir le jour en Belgique et dans d'autres pays, mais il est important que l'autorité publique veille à ce que le mécanisme soit bien cadré pour assurer une réelle plus-value et reconnaissance pour le secteur agricole.

Enfin, et j'en conclus par là, Madame la Députée, environnement et agriculture ne doivent certainement pas être opposés, car n'oublions pas que la terre est la matière première de nos agriculteurs, leur outil de travail, presque – j'oserais dire – leur raison d'être. Prendre soin de la terre, c'est donc aussi prendre soin de celles et ceux qui nous nourrissent.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie.

C'étaient des chiffres qui m'interpellaient. Je voulais mettre en exergue ce qui se fait depuis des années et la conscience que le secteur agricole a déjà pris le modèle parce que, lorsqu'on est déjà à 17 % et que le reste du monde est à 25 %, je peux dire que, nous, en Région wallonne, on a déjà pas mal travaillé.

Il est clair que le chemin est déjà parcouru, qu'il reste encore des choses à faire et que l'on ne doit jamais relâcher nos ambitions. Vous l'avez dit vous-même, comme je le précisais dans ma question, l'agriculture est porteuse de solutions. Les chiffres sont parlants.

Vous avez aussi parlé, Madame la Ministre, pour l'agriculture, des mesures agroenvironnementales, de l'agriculture bio, de la plantation de haies, mais je reviens quand même à l'agriculture traditionnelle, l'agriculture raisonnée, qui me paraît indispensable d'être aussi mise en exergue, parce que nous avons une agriculture raisonnée de qualité aussi en Wallonie. Je serai toujours une défenseuse des deux agricultures, la bio et la raisonnée, parce que je pense que ce sont des choses de qualité qui se font.

Il ne faut pas non plus oublier, comme vous l'avez dit, qu'il faut prendre soin de la terre, parce que c'est leur outil de travail, mais elle a aussi un rôle nourricier qui me paraît indispensable. Je pense qu'il faut un équilibre. C'est une dure équation.

Je ne vous rejoins pas sur l'ensemble de la réponse que vous avez émise, mais je pense que, au bout du compte, on peut arriver à des solutions. Je voulais mettre aussi en exergue le travail qui a été réalisé depuis de nombreuses années.

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LES ESSENCES NON  
INDIGÈNES DANS LES FORÊTS WALLONNES »**

**QUESTION ORALE DE MME CASSART-  
MAILLEUX À MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LE SUIVI DU PROJET « FORÊT  
RÉSILIENTE » »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, de :

- M. Florent, sur « les essences non indigènes dans les forêts wallonnes » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « le suivi du projet « Forêt résiliente » ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

**M. Florent** (Ecolo). – Madame la Ministre, les acteurs de la forêt sont en réflexion sur les meilleures stratégies pour régénérer nos forêts, menacées par le réchauffement climatique. L'association « Forêt & Naturalité », dans un dossier qu'elle publie sur la crise du scolyte et qu'elle communique aux responsables politiques de Wallonie, encourage à s'éloigner d'une stratégie de remplacement des essences malades et « laisser faire la nature », c'est-à-dire favoriser en toutes circonstances la régénération naturelle, favoriser les essences indigènes et même permettre – c'est assez étonnant quand je l'ai lu – aux propriétaires qui le souhaitent de maintenir leur peuplement scolyté en l'état.

À l'autre bout du spectre, des forestiers très conscients de la crise climatique qui avancent des solutions plus techniciennes, comme le remplacement des épicéas par de nouvelles essences exotiques.

Ces deux points de vue se rejoignent sur le diagnostic, la situation de non-retour dans laquelle se trouvent nos forêts et l'enjeu d'une régénération.

Madame la Ministre, la prime à la plantation donne une bonne indication de l'équilibre que vous visez. On s'éloigne clairement des monocultures et des essences à privilégier, qui sont d'office issues du fichier écologique, qui comprend des résineux et des feuillus

indigènes ou exotiques, et à la régénération naturelle, qui fait également partie des solutions dans le cadre de cette prime.

Vos services ont-ils étudié la proposition de « Forêt & Naturalité », à savoir permettre aux propriétaires qui le souhaiteraient de maintenir leur peuplement scolyté en l'état ? Quels sont les risques encourus ? Quelles différences au niveau de la stratégie de régénération par rapport à une solution déjà possible sur le terrain – l'évacuation, certes obligatoire, mais accompagnée d'une régénération naturelle ?

Ma seconde question porte sur les essences exotiques. L'apport d'essences non indigènes n'a rien de neuf. Le douglas, pour ne prendre qu'un seul exemple, a été introduit au XIXe siècle et n'est pas issu de nos forêts au départ.

Des réflexions pour ajouter des essences non indigènes nouvelles adaptées au nouveau contexte climatique dans le fichier écologique ont-elles cours ou, au contraire, des restrictions d'essences non indigènes sont-elles à l'étude ? Comment vos services limitent-ils le risque d'importer des essences qui pourraient devenir envahissantes ou préjudiciables pour la biodiversité ?

Ces différentes stratégies feront-elles partie des réflexions des Assises de la forêt ? Allez-vous poser les jalons et un calendrier précis pour ces assises ?

L'équilibre entre les peuplements résineux et les peuplements feuillus, consacré dans le Code forestier, est-il tenable lorsqu'on connaît la faiblesse des résineux dans certains contextes ?

Ce sont les réflexions sur lesquelles j'aimerais avoir des éléments de réponse de votre part.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Madame la Ministre, il y a un mois, vous répondiez aux deux questions de mes collègues, Mme Laffut et M. Fontaine, sur votre projet pilote « Forêt résiliente » ainsi que sur la reconduction des mesures de lutte contre la prolifération des scolytes de l'épicéa.

Je me permets de revenir vers vous pour faire le point à ce sujet.

Les propriétaires forestiers privés ont jusqu'au 30 juin prochain pour répondre à cet appel à projets qui entend encourager, par le biais de subsides, la régénération des essences et créer des forêts résilientes plus adaptées aux changements climatiques, tout en produisant du bois de qualité. C'est une équation *win-win*. Beaucoup ont-ils répondu à l'appel ?

Vous indiquiez également que plusieurs webinaires seraient créés à leur intention pour les aider à construire

leur projet de régénération. Ceux-ci ont-ils eu du succès ?

Concernant les propriétaires publics, qui ont jusqu'au 1er septembre pour faire approuver leur proposition par le DNF, avez-vous des nouvelles ? Ont-ils répondu présents ?

Concernant la lutte contre la pullulation des scolytes, vous indiquiez que l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 2020 était en cours de révision afin d'être plus efficace encore. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ? Quand pouvons-nous espérer voir cet arrêté ?

Enfin, vous indiquiez avoir lancé un second marché pour étudier les meilleures solutions à mettre en place pour aider les propriétaires touchés par cette crise, de type fonds d'indemnisation ou de soutien. Avez-vous eu plus de retours que le premier à ce sujet ? En outre, ne faudrait-il pas agir dès aujourd'hui pour aider les exploitants forestiers privés et publics qui ont souffert du manque à gagner par ces ventes de bois scolytés ?

Si nous sommes ravis de toutes les actions que vous menez en matière de biodiversité, il ne faut cependant pas laisser tout à fait de côté les aspects économiques qui y sont liés. Mettre en place une forêt naturelle partout où c'est possible, nous sommes pour, mais pas à tout prix. Le secteur doit vivre et a déjà beaucoup souffert par cette pullulation des scolytes de l'épicéa, qui est actuellement l'essence dominante de nos forêts wallonnes.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame et Monsieur les Députés, la proposition de l'ASBL « Forêt & Naturalité », à savoir permettre aux propriétaires qui le souhaitent de maintenir leur peuplement scolyté en l'état, ne me semble pas envisageable dans une région comme la nôtre compte tenu de la structure et du morcellement de nos forêts ainsi que de la biologie du scolyte.

La décision d'un seul propriétaire de laisser le scolyte se développer librement pourrait en effet impacter des dizaines d'autres, ce qui n'est pas acceptable. Une telle option n'a pas non plus de sens d'un point de vue économique, au regard de la valeur marchande des arbres scolytés et du maintien des qualités technologiques du bois produit.

La régénération naturelle est néanmoins effectivement l'option à privilégier lorsqu'elle est possible, c'est-à-dire lorsque les essences sont adaptées à la station et qu'elles sont capables de résister aux conditions climatiques changeantes.

Concernant la problématique des essences exotiques, il convient de rester prudent et d'éviter l'introduction d'essences qui pourraient s'avérer invasives ou être sujettes à court ou moyen terme à des agents pathogènes. Une option pertinente est le recours à ce que l'on appelle la « migration assistée de provenances plus adaptées d'essences autochtones ». Il s'agit en fait d'introduire dans nos peuplements des individus d'origine plus méridionale, par exemple, qui portent dans leur patrimoine génétique des facteurs de résistance aux climats plus chauds et plus secs.

Le risque d'importer des essences inadéquates est contrôlé par le Code forestier qui encadre et restreint les plantations avec des essences qui ne sont pas en conditions optimales ou tolérées au sens du Fichier écologique des essences.

Dans le cadre du projet « Forêt résiliente », l'introduction d'essences non référencées au fichier écologique est soumise à l'avis du comité de suivi du projet. Des recherches sont toujours en cours et de nouvelles essences pourraient être introduites dans cet outil.

Ces stratégies seront effectivement débattues lors des Assises de la forêt et lors de l'élaboration du programme forestier régional. Les assises devraient se tenir à l'automne et le programme forestier régional se concrétiser fin 2022.

L'article premier du Code forestier invite en effet à maintenir l'équilibre entre les peuplements résineux et les peuplements feuillus. Il faut cependant rappeler qu'il vise également à promouvoir une forêt mélangée et d'âges multiples, adaptée aux changements climatiques et capable d'en atténuer certains effets.

Cette seconde disposition éclaire la crise des scolytes que nous subissons et qui résulte pour partie de plantations monospécifiques et équiennes la plupart du temps, c'est-à-dire d'âge égal, établies dans des conditions inadéquates d'un point de vue stationnel.

L'objectif de maintenir cet équilibre feuillus-résineux doit être analysé au regard de cette disposition du code, dans sa globalité. Les plus longues périodes de sécheresse et les températures plus élevées ont en effet un impact inévitablement négatif sur les résineux non indigènes, comme les épicéas ou le douglas, qui ne sont pas en situation idéale d'un point de vue climat, sol ou de la topographie.

Notre objectif doit être de maintenir une forêt productive dans ce contexte climatique incertain, en travaillant à la lumière des recherches scientifiques et des observations les plus récentes.

Concernant l'appel à projets « Forêt résiliente », 34 dossiers ont déjà été introduits au niveau de l'Office économique wallon du bois. Les webinaires – au nombre de sept – ont pour leur part rencontré un certain

succès avec 297 participants en tout et 370 rediffusions depuis lors.

Au-delà des dossiers déjà rentrés, l'office nous a confirmé l'engouement pour ce projet et s'attend à recevoir la grande majorité des dossiers à la fin de ce mois de juin.

Au niveau des propriétaires publics, l'administration est à pied d'œuvre également pour leur proposer des projets en accord avec les exigences techniques encadrant le projet.

L'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux scolytes n'a malheureusement pas pu passer dans la forme qui vous avait été présentée, et ce, suite à une remarque du Conseil d'État. Mon administration y travaille afin d'assurer la base réglementaire nécessaire.

Suite au second appel d'offres, un prestataire a pu être désigné la semaine dernière. Il aura pour mission d'identifier les mécanismes économiques les plus appropriés pour assurer la gestion des risques sanitaires et climatiques en forêt.

Concernant une aide immédiate, celle-ci se concrétise en fait en ce moment même par l'appel à projets « Forêt résiliente », et par un droit de tirage pour les forêts publiques, orienté principalement vers la reconstitution des peuplements impactés par les scolytes.

Enfin, je le répète souvent, il faut cesser d'opposer systématiquement production de bois et biodiversité. Les deux sont intimement liés dans le concept de forêt résiliente. Une telle forêt sera mieux à même de produire du bois de qualité, au bénéfice du secteur et de la filière bois. Le secteur vivra également mieux sur base d'une forêt plus diversifiée et plus résiliente.

C'est d'ailleurs l'esprit dans lequel nous avons travaillé au sein du Gouvernement, à travers le Plan de relance, qui prévoit plus de 40 millions en faveur de la forêt et de ses acteurs clés.

**M. le Président.** – La parole est à M. Florent.

**M. Florent (Ecolo).** – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. Je pense que c'est une réponse prudente.

Prudente à la fois dans la gestion des scolytes. Je trouve aussi que la proposition était surprenante et comportait certains risques. Je pense que vous y avez répondu.

Prudente également dans l'utilisation d'essences non indigènes. C'est une pratique qui a cours depuis des années et des années, mais elle doit être encadrée. Je pense que l'outil du Fichier écologique des essences, c'est clairement le bon outil. Vous avez ouvert la porte à une migration de provenance. Je trouve que c'est encore

une fois une ouverture à la fois pragmatique, mais prudente, qui permet de ne pas tomber dans le piège d'essences qui ne seraient pas du tout propices à notre sol, à notre climat, qui pourraient également être plus sujettes à des agents pathogènes. C'est à la fois une vision économique et une vision de biodiversité que vous amenez.

Je me réjouis aussi de la réflexion par rapport aux Assises de la forêt qui rencontreront certainement de l'intérêt de la part du milieu forestier, mais aussi de la population en général qui est de plus en plus préoccupée par ses forêts.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes les précisions que vous avez pu nous donner. Le fait d'opposer la production de bois et la biodiversité n'est pas un objectif premier du tout ; je vous rejoins par rapport à cela. Le Plan de relance est un signal fort avec 40 millions d'euros pour l'investissement. Le secteur en avait besoin et il était important.

Je terminerai par les Assises de la forêt, qui sont attendues, parce qu'elles sont le moment où le secteur peut aussi témoigner, arriver avec des propositions et avoir un équilibre. Vous le dites, Monsieur Florent, le citoyen est très intéressé par la forêt, beaucoup plus qu'il y a 15 ou 20 ans. L'intérêt est plus présent. Cela nous permet ici de faire le point par rapport à un dossier important pour lequel nous aurons des perspectives d'ici la fin de l'année et à propos duquel le Plan de relance et la Région wallonne se préoccupent.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LE COURRIER DE L'ASBL  
FORÊT & NATURALITÉ RELATIF AUX  
SCOLYTES »**

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LES ASSISES DE LA FORÊT ET  
LE PROGRAMME FORESTIER RÉGIONAL »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, de :

- M. Dupont, sur « le courrier de l'ASBL Forêt & Naturalité relatif aux scolytes » ;
- M. Matagne, sur « les Assises de la forêt et le programme forestier régional ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

**M. Dupont (PTB).** – Madame la Ministre, nous avons reçu un courrier de l'ASBL « Forêt & Naturalité » qui nous demande d'évaluer une série de mesures avant l'adoption du nouveau cadre réglementaire pour la gestion des peuplements scolytés :

- favoriser la régénération naturelle ;
- favoriser les essences indigènes ;
- réviser profondément l'enseignement de la sylviculture pour une approche plus en phase avec les défis écologiques ;
- supprimer toute subvention et tout avantage fiscal aux plantations et aux boisements non indigènes ;
- soutenir la valorisation et la transformation de bois indigène de haute qualité par des artisans en filière courte ;
- repenser le modèle économique du bois, sa filière orientée vers le résineux et l'exploitation massive, l'exportation des bois de qualité et l'importation de produits finis.

Avez-vous évalué les propositions faites par l'ASBL ?

Que comptez-vous encore mettre en place pour faire aboutir le cadre réglementaire cité dans ce courrier ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

**M. Matagne (cdH).** – Madame la Ministre, fin de l'année dernière, vous avez annoncé la tenue d'Assises de la forêt courant du printemps 2021 qui permettront d'élaborer le programme forestier régional qui doit être disponible courant 2022. Vous avez déjà annoncé dans une réponse précédente à mes collègues que ce serait plutôt vers la fin 2022.

L'ensemble des acteurs du secteur s'était félicité de cette annonce et les groupes parlementaires avaient souligné l'intérêt de la démarche. À l'initiative de la majorité, une motion avait même été votée afin d'accompagner votre travail.

Cependant, nous arrivons à la fin du printemps et les assises ne sont toujours pas lancées. Vu l'arrivée des vacances, elles ne pourront se tenir qu'à l'automne et cela aura naturellement un impact sur l'élaboration du programme forestier régional.

Madame la Ministre, pouvez-vous expliquer les causes de ce retard ? Quel est le nouveau calendrier de ces assises, bien que vous ayez déjà donné une partie de la réponse dans de précédentes questions ?

Un programme sera-t-il prochainement présenté ? Pouvez-vous faire le point sur celui-ci et les thèmes qui seront débattus ? Quels seront les impacts sur le programme forestier régional ? Celui-ci pourra-t-il être disponible courant 2022 ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Messieurs les Députés, comme je viens de le préciser à vos précédents collègues, j'ai bien reçu le courrier auquel vous faites référence ; il a retenu toute mon attention. Comme je l'ai déjà évoqué, je ne partage pas l'analyse des auteurs quant à la gestion de la crise des scolytes et les réponses à y apporter. Je relève cependant que les orientations proposées aux propriétaires à travers le projet « Forêt résiliente » sont plutôt en phase avec la régénération naturelle qui est promue par cette association.

Néanmoins, quelles que soient les essences choisies, le mot d'ordre reste le respect du fichier écologique des essences, spécialement sous l'angle de l'adaptation de celles-ci par rapport au changement climatique. Il y a donc encore bien de la place pour les résineux qui seront gérés préférentiellement en mélanges pour éviter les monocultures.

Le cadre réglementaire relatif à la gestion des peuplements d'épicéas scolytés auquel vous faites allusion ne sera pas modifié dans ses principes ; tout au plus pourrait-il être ajusté pour en améliorer l'efficacité. Une révision plus en profondeur est cependant prévue après l'adoption d'un décret sur les crises sanitaires en forêt.

Si ce projet des assises et de programme forestier régional me tient particulièrement à cœur – le programme forestier régional est, en effet, attendu depuis longtemps par le secteur –, je suis aussi consciente de l'importance de le préparer de façon optimale, d'en faire à la fois un outil de conscientisation de l'évolution de nos forêts, des enjeux et un outil permettant de fixer, de façon constructive et concertée, avec l'ensemble des acteurs, les balises stratégiques pour la gestion de notre forêt de demain.

Les expériences précédentes nous ont montré la difficulté de rassembler les acteurs de la forêt autour de consensus, en respectant la représentativité de l'ensemble des fonctions.

Il convient dès lors de bien réfléchir à l'objectif que nous nous fixons et à la façon dont nous allons y parvenir. Cette réflexion, couplée à la nécessité de concrétiser rapidement d'autres projets ambitieux pour la forêt et de nous appuyer sur la nouvelle stratégie européenne de la forêt qui a été repoussée à cet été, est à l'origine du décalage par rapport au timing annoncé précédemment.

Concrètement, je souhaite scinder ce projet des assises en trois phases.

En première phase : les Assises de la forêt en tant que telles, qui consisteront en une journée de

conférences de haut niveau permettant de prendre conscience des enjeux de la forêt et de l'importance de réfléchir à un nouveau modèle stratégique de gestion de celle-ci. Ce premier événement sera organisé cet automne.

En deuxième phase : l'organisation de la concertation des acteurs, via la mise en place de groupes de travail thématiques, qui se tiendra cet hiver et début de l'année 2022.

Enfin, la troisième phase consistera en la rédaction du programme forestier régional, sur base des éléments issus des groupes de travail et des concertations.

Mon objectif reste donc bien de finaliser l'outil stratégique PFR en 2022, mais sans précipiter sa mise en œuvre au risque de frustrer ou générer des conflits au sein de cette filière importante et de ses nombreux acteurs.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont** (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses.

**M. le Président.** – La parole est à M. Matagne.

**M. Matagne** (cdH). – Simplement pour remercier la ministre également.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LA GESTION ET  
L'ÉRADICATION DES ESPÈCES EXOTIQUES  
ENVAHISSANTES EN WALLONIE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la gestion et l'éradication des espèces exotiques envahissantes en Wallonie ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux** (PS). – Madame la Ministre, les écosystèmes aquatiques de nos régions sont bouleversés par l'apparition d'espèces exotiques envahissantes, appelées EEE, telles que les rats musqués ou les écrevisses américaines pour ne citer qu'elles. Elles sont responsables de dégradations importantes de l'environnement et peuvent occasionner des nuisances pour la santé publique.

En 2015 est entré en vigueur un règlement européen visant à éviter et atténuer les effets néfastes des espèces



exotiques envahissantes qui définit une série de mesures préventives et curatives qui s'appliquent pour tout organisme repris sur la liste d'EEE préoccupantes pour l'Union européenne. Des plans d'action doivent être mis en place pour prévenir l'introduction et la dispersion actuelle des espèces de la liste européenne.

Ce 27 mai, une campagne d'éradication de milliers d'écrevisses américaines s'est notamment déroulée à Chaumont-Gistoux, où deux étangs privés colonisés par ces écrevisses ont été vidés afin d'éviter une potentielle colonisation des rivières avoisinantes, ce qui serait catastrophique pour la biodiversité. Cette opération, qui est une première en Belgique, s'est déroulée dans le cadre du projet LIFE RIPARIAS, cofinancée par la Commission européenne. Ce projet, qui vient de débiter en partenariat avec différentes structures dont le SPW, doit être implémenté sur les six prochaines années.

En quoi consiste la participation du SPW dans le cadre de ce projet LIFE ? Pouvez-vous nous expliquer plus en détail les actions de ce projet durant les six prochaines années en Région wallonne ? Avez-vous déterminé les futures campagnes que vous allez mener dans le cadre de ce projet ?

Enfin, quelles actions allez-vous mener, en sus de cette participation au projet LIFE, dans le cadre de la gestion et l'éradication des EEE en Wallonie, pour préserver notre biodiversité, comme il est engagé dans la DPR ?

**M. le Président.** – La parole est à Madame la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, le projet RIPARIAS vise à assurer une gestion coordonnée d'espèces exotiques aquatiques dans les bassins versants de la Dyle, de la Senne et de la Dendre. Des moyens financiers conséquents vont être investis dans ce cadre jusqu'en 2026.

La Région wallonne participe au projet LIFE RIPARIAS 2021-2026 de deux façons. Tout d'abord en tant que soutien financier pour un montant d'un peu plus de 1 million d'euros. Ensuite, le SPW ARNE est le partenaire du projet et responsable de la mise en œuvre de certaines actions.

Les deux premières années du projet seront principalement consacrées à l'identification des zones de présence des espèces ciblées par le projet. Les quatre années suivantes se concentreront sur des actions d'éradication et de gestion à l'échelle des bassins versants.

En Wallonie, les actions seront mises en œuvre par le SPW ARNE – DNF, DEMNA et Direction des cours d'eau non navigables – et par les trois Contrats de Rivière concernés.

Les zones d'action seront précisées à la fin de la seconde année du projet, sur la base des cartes de distribution des espèces exotiques envahissantes concernées.

Pour faire face à l'urgence, quelques actions d'éradication précoce débiteront avant la troisième année du projet, comme ce fut le cas pour la population d'écrevisses de Louisiane de Chaumont-Gistoux.

Au-delà du projet RIPARIAS, mes services préparent actuellement un plan d'action visant à limiter la propagation des espèces les plus dommageables pour l'environnement qui ne font pas encore l'objet de mesures de gestion coordonnées en Wallonie.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour toutes ces informations. Me voilà bien documentée.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « L'ADOPTION DE MESURES  
ENVIRONNEMENTALES COMPENSATOIRES À  
CHARGE D'ENTREPRISES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'adoption de mesures environnementales compensatoires à charge d'entreprises ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine (cdH).** – Madame la Ministre, depuis de nombreuses années en Wallonie, le CWATUP, que j'ai bien connu, et le CoDT ensuite, organise des charges d'urbanisme compensatoires pour des projets d'envergure développés par des promoteurs privés afin d'améliorer les lieux publics ou d'aménager des infrastructures de service public, le tout dans un rapport de proportionnalité soigneusement étudié par les autorités.

Ainsi, les zones compensatoires dédiées à la biodiversité pour contrebalancer le développement de parcs éoliens, pour les oiseaux, des zones naturelles sont mises en place à minimum 500 mètres jusqu'à cinq kilomètres autour du site.

Il est également prévu dans certaines circonstances un à deux hectares de zones compensatoires par éolienne. Luminus, par exemple, s'inscrit dans cette démarche avec une parcelle de huit hectares à Villers-le-

Bouillet. Ces terrains enherbés ou présentant des couverts nourriciers répondent aux besoins des champs.

D'autres entreprises s'engagent de manière volontaire pour la promotion de la biodiversité. Ainsi, dans ma région, à Bierges, Velux Belgique collabore avec le WWF et Natagora afin de mener des projets concrets à l'international, mais aussi dans notre pays.

Récemment, l'entreprise s'est associée à Natagora pour assurer l'agrandissement de la réserve naturelle du Grand Rieu dans le Hainaut, ou encore pour l'aménagement d'espaces verts de 4 200 mètres carrés près de son siège wavrien en veillant à mieux respecter la faune et la flore locale. L'entreprise ambitionne de conquérir le label « Réseau Nature Environnement » codifié par Natagora.

Madame la Ministre, la Wallonie ne devrait-elle pas légiférer en la matière pour organiser ces démarches dans un cadre défini et favoriser ainsi de nouvelles actions favorables à la biodiversité et encourager les entreprises à s'inscrire dans une écocitoyenneté en faveur de notre environnement ?

Un label wallon « nature-responsable » ne devrait-il pas être décerné en organisant différentes catégories de distinction en fonction des efforts déployés par les entreprises ?

Des aménagements fiscaux, notamment à travers le précompte immobilier, pourraient-ils également récompenser ou favoriser l'avènement de telles démarches ? À l'inverse, dans le cadre de la délivrance des permis uniques, à laquelle vous êtes associée avec Willy Borsus, ne pourrait-on pas générer ou développer davantage de mesures compensatoires là où l'activité humaine rompt ou menace l'équilibre, d'imposer à ces entreprises, à leur tour, de participer financièrement ou de développer un projet de respect et de promotion de la biodiversité ?

Dès lors, que ce soit dans l'autorisation ou dans la reconnaissance par label, vous avez la capacité – je dis « vous », le Gouvernement et, singulièrement, votre département – de favoriser l'émergence de cette prise de conscience nouvelle et qui est particulièrement prometteuse dans le chef de certaines entreprises.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, tout d'abord, je me réjouis que de plus en plus d'entreprises choisissent de s'engager volontairement dans une démarche en faveur de la biodiversité. L'augmentation régulière du nombre de chartes « Nature et entreprises » signées entre des entreprises et Natagora par exemple permet de s'en rendre compte.

Compte tenu de l'existence de ce label proposé par Natagora, pour lequel les échos qui me parviennent sont très favorables, la plus-value de la mise en place par la Région d'un label spécifique portant sur le même objet ne m'apparaît pas évidente.

Je ne suis pas convaincue de la pertinence de légiférer pour encadrer des démarches dont le succès est déjà perceptible sur base volontaire.

En ce qui concerne les aménagements fiscaux via le précompte immobilier, ils sont déjà en vigueur pour les sites reconnus comme Natura 2000, dont la préservation implique certaines mesures particulières. La mise en place d'une aide fiscale supplémentaire aux entreprises n'est pas à l'ordre du jour à ce stade.

Quant à la question de la compensation des dommages à la biodiversité, celle-ci m'apparaît cruciale pour s'assurer que le développement de projets ne se fasse au détriment du patrimoine naturel dans lesquels ils s'inscrivent.

Il est en effet de notre devoir de veiller à la préservation de cette précieuse ressource pour les générations futures. Cette question est indissociable de celle de la prévention et de l'atténuation de ces mêmes dommages et de leur correcte évaluation.

Plusieurs approches sont possibles et il convient d'en analyser en détail les implications. Un travail est en cours en ce sens au sein de mon administration. Nous ne manquerons pas d'y intégrer vos propositions constructives.

**M. le Président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Je remercie Mme la ministre. Elle a bien compris que ma démarche n'était pas du tout une diatribe ou une quelconque forme de critique, mais au contraire pour favoriser l'émergence d'une prise de conscience.

Je comprends aisément que vous puissiez reprendre le label Natagora. Il faudrait peut-être le présenter de manière officielle à un certain nombre d'entreprises. Pour un certain nombre d'entre elles, c'est flatteur pour l'image commerciale de bénéficier d'un logo Natagora ou « Je suis actif pour la nature et l'environnement ». Il me semble qu'il y a là une œuvre de diffusion de l'information, parce que Natagora fait parfois peur, pensant que les exigences sont très importantes, alors que des projets pourraient facilement y rentrer.

Deuxièmement, je connaissais les allègements fiscaux, mais c'est uniquement réservé pour Natura 2000. Une zone enherbée qui est nourricière pour les oiseaux, qui préserve une certaine forme de biodiversité sans tomber Natura 2000, il n'y a aucune reconnaissance. C'est tout ou rien, cela me chagrine. J'espérais une réflexion, mais on peut la livrer à M. le Ministre Crucke.

Pour la compensation, je pense qu'elle est plus que jamais de mise. Quand j'ai interrogé M. le Ministre Borsus et M. le Ministre Henry sur la catastrophe des implantations éoliennes, tout est pratiquement à l'arrêt pour le moment, avec de nombreuses controverses et des recours au Conseil d'État pour la cinquième, sixième, septième fois. Il y aurait peut-être une piste de solution d'indiquer que s'il y a une éolienne, il y a une zone protégée, ce serait une piste de solution. Il y aurait peut-être une source de concilier l'énergie dont nous avons besoin et la biodiversité que nous recherchons. Ce sont quelques pistes à soumettre à votre département et à vos actions, Madame la Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LA GESTION DE LA PRÉSENCE  
DU LYNX »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la gestion de la présence du lynx ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

**M. Matagne** (cdH). – Madame la Ministre, cela faisait longtemps que l'on n'en avait plus parlé. De nouvelles images captées par les caméras du Service public de Wallonie ont confirmé le retour du lynx dans la vallée de la Semois. Depuis septembre 2020, les signes de sa présence se multiplient et témoignent de sa réintroduction sur notre territoire. À l'instar du loup – je vous ai toujours fait part de mon avis sur la question –, il convient de mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer la cohabitation avec les autres usagers de la forêt.

Jusqu'à présent, il semble qu'un seul et même individu ait été observé. Confirmez-vous qu'il s'agit toujours du même lynx ou d'autres présences ont-elles été observées ? L'origine de l'animal a-t-elle pu être déterminée ? S'agit-il d'un individu venant des populations des Vosges ou de Palatinat ? Pourrait-il s'agir d'un animal échappé d'un parc ou d'une réintroduction illégale ?

En septembre 2020, vous indiquiez que des mesures pourraient être retenues, notamment dans le cadre du projet Biodiversité 360°, afin de faciliter sa réinstallation. Pouvez-vous m'indiquer les mesures déjà choisies et/ou mises en œuvre ?

Lors de notre dernier échange sur le sujet, vous m'aviez indiqué qu'aucun plan lynx n'était envisagé, comme cela est le cas pour le loup. Confirmez-vous demeurer sur cette ligne ?

Comme déjà suggéré, pourquoi ne pas, dès à présent, plancher sur un plan « Grands prédateurs » englobant la gestion du loup, du lynx et à l'avenir d'autres espèces comme le chacal doré ?

Enfin, l'ajout du lynx à la liste des espèces protégées est-il toujours écarté à ce stade ? Cet ajout permettrait des indemnisations en cas de dégâts causés par le lynx, comme vous savez que cela peut malheureusement arriver.

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos précisions.

**M. le Président.** – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, les images de lynx collectées par des pièges photo témoignent qu'un seul et même individu est présent dans la vallée de la Semois. Ceci peut être déduit de la répartition des taches du pelage qui permet de différencier les individus.

Rien n'indique que l'individu serait issu d'une réintroduction. L'hypothèse privilégiée est bien un retour naturel au départ de la population allemande du Palatinat.

Plusieurs indicateurs montrent en effet que cette population, à cheval entre les Vosges et le Palatinat, est en expansion et pourrait progressivement se disperser vers la Wallonie. Une analyse génétique des poils collectés en cours pourrait permettre de confirmer cette hypothèse.

Le projet de stratégie Biodiversité 360° comporte des mesures visant à améliorer la connectivité écologique à l'échelle du territoire wallon, à la fois par la levée des obstacles importants et par la recréation d'éléments de liaison au sein du réseau écologique wallon. A priori, les mesures envisagées ne cibleront pas directement l'espèce, mais elles lui seront profitables.

La présence connue d'un seul individu en Wallonie ne me semble pas justifier l'adoption rapide d'un plan en faveur du lynx.

Cependant, l'élargissement du plan Loup au lynx et au chacal doré fera l'objet d'une réflexion au moment de sa mise à jour prévue en 2025. Le réseau Loup a d'ailleurs été préparé à traiter le retour des grands prédateurs d'une façon générale et suivra l'évolution de la situation.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que le lynx est une espèce strictement protégée par la loi sur la conservation de la nature. Sur cette base, il est donc possible d'adopter des mesures spécifiques pour assurer sa quiétude. Cette espèce présente beaucoup moins de risques de prédation sur des animaux domestiques que

le loup et ne figure pas actuellement sur la liste dont les dommages pourraient faire l'objet d'une indemnisation. Néanmoins, je veillerai à l'ajouter à cette liste lors de sa prochaine révision.

**M. le Président.** – La parole est à M. Matagne.

**M. Matagne** (cdH). – Je voudrais simplement remercier Mme la Ministre pour toutes ces précisions et aussi pour son ouverture d'esprit quant à notre proposition de créer un plan « Grands Prédateurs » qui me semble indispensable pour éviter que des accidents ne puissent pas être couverts s'ils devaient avoir lieu.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** – La question orale de M. Bellot à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution de l'air et ses conséquences » est transformée en question écrite.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- M. Matagne, sur « l'entrée en vigueur de la certification eau des immeubles bâtis (CertIBEau) » ;
- M. Matagne, sur « l'étude environnementale sur les terrains de sports synthétiques » ;
- M. Matagne, sur « le suivi des mesures d'accompagnement prévues à l'article 2, § 3, du décret du 17 janvier 2019 relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules » ;
- M. Desquesnes, sur « le suivi des mesures relatives aux broyeurs à métaux en Wallonie » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 12 heures 7 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH  
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR  
M. Christophe Clersy, Ecolo  
M. Jori Dupont, PTB  
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo  
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH  
M. Nicolas Janssen, MR  
M. Jean-Pierre Lepine, Président  
M. Olivier Maroy, MR  
M. Julien Matagne, cdH  
Mme Sophie Pécriaux, PS  
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal  
M. Nicolas Tzanetatos, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
CertIBEau	Certification eau des immeubles bâtis
CNCD	Centre national de coopération au développement
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
COP15	15e conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (Kunming 2021)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPI	Cour pénale internationale
CWATUP	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (devenu CWATUPE en 2007)
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EEE	espèces exotiques envahissantes
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
ICNIRP	International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection (Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
ONG	organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune
PFA	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl (perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PFR	plan forestier régional
PoC	proof of concept (preuve de concept)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (règlement de l'Union européenne)
REVOLHT	Réunir les entités et villages opposés à la ligne haute tension (ASBL)
RIPARIAS	Reaching Integrated and Prompt Action in Response to Invasive Alien Species (Atteindre une action intégrée et rapide en réponse aux espèces exotiques envahissantes)
SPF	service public fédéral
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
TGV	turbine gaz-vapeur
ULB	Université libre de Bruxelles
UMons	Université de Mons
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)